



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/571/Add.2
17 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 129 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

Rapport du Secrétaire général

Additif

RÉSUMÉ

On trouvera dans le présent rapport les prévisions budgétaires afférentes au financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria pour la période de 8,6 mois allant du 14 avril au 31 décembre 1995 et la période de 6 mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996. Ces périodes budgétaires ont été déterminées dans le but d'établir un cycle budgétaire allant du 1er juillet au 30 juin, conformément aux dispositions de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 1er mars 1995. Les prévisions de dépenses correspondent à un effectif de 70 observateurs militaires, 54 agents pour le personnel civil recruté sur le plan international, 70 agents recrutés localement et 7 Volontaires des Nations Unies. En outre, 40 agents recrutés localement seront affectés au programme de désarmement et de démobilisation.

Le montant brut des dépenses à prévoir pour la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 s'élève à 12 222 500 dollars (montant net : 11 385 500 dollars) et pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, à 8 004 900 dollars (montant net : 7 408 500 dollars). Le montant mensuel brut moyen pour ces deux périodes est de 1 421 220 dollars (montant net : 1 323 895 dollars) et 1 334 150 dollars (montant net : 1 234 750 dollars), respectivement. La diminution des dépenses pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 est imputable à la diminution des besoins en ce qui concerne le personnel militaire, les locaux, les transports ainsi que les fournitures et services.

Les décisions que doit prendre l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-neuvième session sont indiquées au paragraphe 47 du rapport. L'Assemblée devra notamment ouvrir un crédit d'un montant brut de 8 476 600 dollars (montant net : 7 955 500 dollars), qui avait été précédemment autorisé et mis en recouvrement en vertu de la résolution 49/232 de l'Assemblée générale pour les périodes allant du 14 janvier au 30 juin 1995, et autoriser des engagements de dépenses pour assurer le fonctionnement de la Mission d'observation à raison d'un montant mensuel brut de 1 421 200 dollars (montant net : 1 323 900 dollars) pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 et de 1 334 200 dollars (montant net : 1 234 800 dollars) pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 juin 1995.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	5
II. MANDAT POLITIQUE	7
III. FONCTIONNEMENT DE LA MISSION	8
IV. ASSISTANCE HUMANITAIRE	9
V. ÉTAT DES QUOTES-PARTS	10
VI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE	11
VII. GESTION FINANCIÈRE	12
VIII. RAPPORT SUR L’EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 23 OCTOBRE 1994 AU 30 JUIN 1995	12
IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1995 ET DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996	12
X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	13
XI. ACCORD SUR LE STATUT DE LA MISSION	13
XII. MESURES QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À LA REPRISE DE SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	13

Annexes

I.A PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1995 ET DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996 : ÉTAT RÉCAPITULATIF	15
I.B PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL AU 30 JUIN 1995 ET DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1995 : ÉTAT RÉCAPITULATIF	20
II. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1995 ET DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	24
III. A. TABLEAUX D’EFFECTIFS ACTUELS ET RÉDUITS POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL 1995 AU 30 JUIN 1996	48
B. VENTILATION DU PERSONNEL AUTORISÉ PAR BUREAU, CATÉGORIE ET CLASSE POUR LA PÉRIODE COMMENCÉE LE 14 AVRIL 1995	49

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
C. DÉPLOIEMENT D'OBSERVATEURS MILITAIRES PROPOSÉ	50
D. DÉPLOIEMENT DE PERSONNEL INTERNATIONAL PROPOSÉ	51
E. EFFECTIFS DE PERSONNEL LOCAL PROPOSÉS	52
IV. ORGANIGRAMME	53
V. A. COMPOSITION ET COÛT DU PERSONNEL CIVIL INTERNATIONAL ET LOCAL PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1995	54
B. COMPOSITION ET COÛT DU PERSONNEL CIVIL INTERNATIONAL ET LOCAL PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{er} JANVIER AU 30 JUIN 1996	56
VI. GESTION FINANCIÈRE	57
VII. A. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR SITE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT	59
B. RÉPARTITION DU MATÉRIEL DE TRANSPORT PAR BUREAU	60
C. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR RÉGION DU MATÉRIEL DE TRANSMISSIONS	61
D. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR RÉGION DU MATÉRIEL DE BUREAU	63
E. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR BUREAU DU MATÉRIEL INFORMATIQUE	64
F. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR RÉGION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES	65
G. MATÉRIEL TRANSFÉRÉ À D'AUTRES MISSIONS, AU SIÈGE (NEW YORK) OU À BRINDISI	66
VIII. AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DEPUIS LA CRÉATION DE LA MISSION JUSQU'AU 30 JUIN 1995	68

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, par sa résolution 49/232 du 23 décembre 1994, a ouvert, pour inscription au compte spécial de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), un crédit d'un montant brut de 17 548 300 dollars (montant net : 16 887 800 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 22 avril au 22 octobre 1994. L'Assemblée a en outre décidé qu'un montant brut total de 10 027 400 dollars (montant net : 9 552 100 dollars) serait réparti entre les États Membres pour la même période, après déduction du montant brut de 7 520 900 dollars (montant net : 7 335 700 dollars) qui avait déjà été réparti en vertu de sa résolution 48/247 A du 5 avril 1994.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que le montant des charges à répartir indiqué ci-dessus, soit un montant brut de 10 027 400 dollars (montant net : 9 552 100 dollars), serait déduit du solde inutilisé pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994, soit un montant brut total de 12 429 900 dollars (montant net : 12 352 800 dollars). L'Assemblée générale a en outre décidé d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la Mission d'observation et de répartir entre les États Membres un montant brut de 4 303 260 dollars (montant net : 4 079 970 dollars), y compris le montant brut de 3 millions de dollars (montant net : 2 864 400 dollars) autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vertu des dispositions de la résolution 48/229 du 23 décembre 1993 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation pour la période allant du 23 octobre 1994 au 13 janvier 1995, étant entendu qu'il serait déduit des charges à répartir entre les États Membres le solde inutilisé d'un montant brut de 2 402 500 dollars (montant net : 2 800 700 dollars) pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994.

3. Par sa résolution 49/232, l'Assemblée générale a en outre autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 1 593 800 dollars (montant net : 1 511 100 dollars) pendant une période de six mois pour assurer le fonctionnement de la Mission d'observation au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger son mandat au-delà du 13 janvier 1995.

4. Depuis le dernier rapport sur le financement de la MONUL (A/49/571 et Add.1), le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité trois autres rapports sur l'évolution de la situation politique, militaire et humanitaire au Libéria et le rôle que continue de jouer l'Organisation des Nations Unies pour favoriser un règlement pacifique du conflit dans ce pays.

5. Dans son rapport du 6 janvier 1995¹, le Secrétaire général a informé le Conseil des résultats et des conclusions de la mission de haut niveau qu'il avait envoyée au Libéria, sous la direction du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. À la suite d'échanges de vues avec les différents chefs de faction parties au conflit au Libéria ainsi qu'avec des chefs d'État et autres responsables politiques des pays de la région, la mission de haut niveau a indiqué dans ses recommandations au Secrétaire général qu'il était nécessaire de renforcer le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de sorte qu'il soit mieux en mesure de

s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités dans le processus de paix, ainsi que d'encourager la communauté internationale à fournir un soutien adéquat à l'ECOMOG, notamment un appui financier, des moyens logistiques et des équipements. La mission de haut niveau a par ailleurs recommandé que les États membres de la CEDEAO élaborent des politiques communes en ce qui concerne la situation au Libéria.

6. Au cours des négociations menées par les parties libériennes à Accra en novembre 1994, le Ghana a présenté une proposition de compromis en vue d'un accord touchant la représentation au nouveau Conseil d'État du Gouvernement national de transition du Libéria et l'installation du Conseil, le choix et le statut de son président et la prise de décisions par le Conseil concernant la nomination des ministres, la création de zones de sécurité, le cessez-le-feu ainsi que les questions ayant trait au cantonnement et au désarmement.

7. Le Conseil a en outre été informé que toutes les parties au conflit libérien avaient signé, le 21 décembre 1994, l'accord d'Accra, dans lequel il était stipulé qu'un cessez-le-feu prendrait effet à minuit le 28 décembre 1994. En conséquence, le Secrétaire général a recommandé la prorogation du mandat de la Mission d'observation pour une nouvelle période de trois mois.

8. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 972 (1995) du 13 janvier 1995, a prorogé le mandat de la MONUL de trois mois, pour la période allant du 14 janvier au 13 avril 1995, et a demandé que le Secrétaire général ne décide de ramener la MONUL au niveau initialement autorisé que lorsqu'il aurait constaté que le cessez-le-feu tenait et que la Mission était en mesure de s'acquitter de son mandat.

9. Le 24 février 1995, le Secrétaire général a fait savoir au Conseil de sécurité² que le cessez-le-feu était entré en vigueur et qu'il avait d'une manière générale été respecté, malgré la persistance de petits accrochages, essentiellement au sud-est du pays. Par ailleurs, étant donné la participation de son Représentant spécial à l'action résolue entreprise par le Président de la CEDEAO pour promouvoir la mise en oeuvre de l'accord d'Accra, la charge de travail de la composante politique de la MONUL s'était considérablement alourdie. En conséquence, il avait affecté à la MONUL quelques fonctionnaires supplémentaires pour aider le Représentant spécial dans l'action qu'il menait à l'appui du processus de paix.

10. Le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité, pour examen, quatre formules possibles concernant le maintien de la présence de l'Organisation des Nations Unies au Libéria. Ces options découlaient de deux hypothèses de base.

11. D'une part, dans l'hypothèse où la situation politique demeurerait dans l'impasse actuelle, deux options se présentaient :

a) Réduire encore la composante militaire de la MONUL et restreindre le mandat de la Mission à l'exercice de bons offices;

b) Retirer complètement la MONUL du Libéria.

12. D'autre part, dans l'hypothèse où le processus de paix progresserait et où les parties libériennes, avant le 13 avril 1995, se montraient réellement disposées à appliquer l'accord d'Accra, deux options pouvaient être envisagées :

a) Maintenir la MONUL avec son mandat actuel, qui lui avait été assigné par la résolution 866 (1993) du 22 septembre 1993;

b) Renforcer le rôle de l'ONU au Libéria en mettant en place, à condition que le Gouvernement national de transition du Libéria et la CEDEAO y consentent, une opération de maintien de la paix placée sous le commandement de l'Organisation des Nations Unies aux fins de l'application de l'accord d'Accra, sous tous ses aspects.

13. Dans un rapport ultérieur daté du 10 avril 1995³, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le cessez-le-feu avait généralement été respecté au cours des premières semaines, mais qu'il y avait eu au cours des semaines précédant l'établissement du rapport davantage d'engagements entre les diverses factions parties au conflit libérien. Le Secrétaire général a toutefois ajouté qu'il serait à son avis prématuré de retirer la MONUL à ce stade. Il a par ailleurs informé le Conseil de sa décision d'affecter à la MONUL un fonctionnaire chargé des questions juridiques et des droit de l'homme et a indiqué qu'il comptait rappeler une vingtaine d'observateurs militaires car la situation en matière de sécurité qui existait au Libéria empêchait la Mission de s'acquitter de son mandat.

14. Le Conseil a en outre été informé qu'un sommet des chefs d'État des pays membres de la CEDEAO devait avoir lieu à Abuja, pour tenter de réactiver le processus de paix. Compte tenu de cet élément nouveau, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUL jusqu'au 30 juin 1995.

15. Par sa résolution 985 (1995) du 13 avril 1995, le Conseil de sécurité, entre autres dispositions, a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation jusqu'au 30 juin 1995.

II. MANDAT POLITIQUE

16. Par sa résolution 866 (1993) du 22 septembre 1993, le Conseil de sécurité a décidé de créer la MONUL, sous son autorité et sous la direction du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son représentant spécial, pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994. Le mandat initial confié à la Mission d'observation a été maintenu par le Conseil et comporte les éléments suivants :

a) Recevoir toutes informations faisant état de violations présumées de l'accord de cessez-le-feu, enquêter sur ces informations et, s'il ne peut être remédié à la violation, faire connaître ses conclusions à la Commission des violations créée en application de l'Accord de paix et au Secrétaire général;

b) Contrôler le respect d'autres éléments de l'Accord de paix, notamment à certains points de la frontière du Libéria avec la Sierra Leone et d'autres pays voisins et vérifier la mise en oeuvre impartiale de l'Accord, en particulier aider à contrôler le respect de l'embargo sur les livraisons d'armes

et de matériel militaire au Libéria et le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des combattants;

c) Observer et vérifier le processus électoral, notamment les élections législatives et les élections présidentielles qui doivent se tenir conformément aux dispositions de l'Accord de paix;

d) Aider, selon qu'il conviendra, à coordonner les activités d'aide humanitaire sur le terrain avec l'actuelle opération de secours humanitaire des Nations Unies;

e) Élaborer un plan et évaluer les ressources financières nécessaires pour la démobilisation des combattants;

f) Rendre compte au Secrétaire général de toute violation importante du droit international humanitaire;

g) Former les membres des unités de l'ECOMOG au déminage et, en coopération avec l'ECOMOG, coordonner le repérage des mines et aider au déminage et à la neutralisation des bombes non explosées;

h) Sans participer aux opérations d'instauration de la paix, se concerter avec l'ECOMOG, dans l'exercice de ses fonctions propres, tant officiellement, par l'entremise de la Commission des violations, qu'officieusement.

III. FONCTIONNEMENT DE LA MISSION

17. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 9 septembre 1993⁴, le Secrétaire général a aussi décrit les modalités de fonctionnement de la Mission d'observation :

a) La MONUL devait être dirigée sur le terrain par le Représentant spécial du Secrétaire général et comprendre une composante militaire et des composantes civiles;

b) Le commandement de la composante militaire a été confié à un observateur militaire en chef, relevant du Secrétaire général par l'intermédiaire de son Représentant spécial;

c) Les composantes civiles devaient comporter du personnel chargé d'assurer l'aide humanitaire et l'aide au développement et de prêter son concours pour les élections, ainsi que le personnel politique et administratif nécessaire.

18. La MONUL devait mener à bien sa mission en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Groupe de contrôle (ECOMOG).

19. Les troupes de l'ECOMOG devaient être stationnées :

a) À tous les points d'entrée, aéroports et ports maritimes afin d'assurer le respect de l'embargo sur la livraison d'armes et de matériel militaire imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 788 (1992);

b) Dans les quatre grands secteurs – Est, Nord, Ouest et agglomération de Monrovia – établis par l'ECOMOG. Les troupes de l'ECOMOG devaient en particulier se charger de récupérer les armes et de patrouiller dans les zones où l'ECOMOG n'aurait pas d'effectifs stationnaires.

20. Les éléments suivants devaient sous-tendre les relations entre la MONUL et l'ECOMOG :

a) La MONUL et l'ECOMOG auraient des chaînes de commandement distinctes;

b) Les décisions touchant les deux entités seraient prises en consultation, tant de façon officielle que de façon officieuse;

c) Ni la MONUL ni l'ECOMOG n'auraient à recevoir d'ordres l'un de l'autre;

d) Au cas où l'ECOMOG aurait à engager des opérations de combat dans l'exercice des pouvoirs d'imposition de la paix dont il est investi, les observateurs de la MONUL n'y participeraient pas et seraient retirés de la région;

e) Au cas où l'ECOMOG serait contraint d'entreprendre des actions militaires imprévues, dans l'exercice de son droit de légitime défense, il aurait l'obligation d'assurer la sécurité des observateurs de la MONUL.

21. L'effectif autorisé de la Mission est de 303 observateurs militaires, à savoir 41 équipes de 6 observateurs chacune, 25 observateurs militaires stationnés au quartier général de la MONUL à Monrovia et 8 observateurs stationnés à chacun des quatre quartiers généraux de région, qui relèveraient du chef de la Mission. À ceux-ci s'ajouterait le personnel d'appui administratif nécessaire. En outre, il est prévu une unité médicale militaire comprenant au moins une vingtaine de personnes et une unité de génie militaire composée de 45 spécialistes répartis en cinq sous-unités, chacune composée d'un ingénieur du génie civil, de 3 superviseurs et de 5 spécialistes tels qu'électriciens et mécaniciens.

22. En ce qui concerne les services administratifs requis, l'effectif autorisé pour la Mission est de 89 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 139 agents recrutés localement, 68 Volontaires des Nations Unies, 200 observateurs électoraux ainsi que le personnel requis pour le programme de désarmement et de démobilisation.

IV. ASSISTANCE HUMANITAIRE

23. Le nombre de personnes touchées par la crise au Libéria se chiffre maintenant à 1,8 million, dont quelque 1,5 million reçoivent actuellement une assistance d'organismes des Nations Unies et d'organisations non

gouvernementales (ONG). En outre, environ 870 000 réfugiés libériens ont cherché refuge dans des pays voisins.

24. À Monrovia, la situation humanitaire continue de se détériorer, des personnes déplacées affluant régulièrement dans la capitale. Monrovia, dont l'infrastructure ne desservait que 300 000 habitants avant la guerre civile, accueille actuellement 1,3 million de personnes.

25. Le 3 février 1995, un appel interinstitutions commun a été lancé pour le Libéria afin de recueillir des fonds extrabudgétaires d'un montant de 65 millions de dollars pour la période de six mois allant de janvier à juin 1995, afin que les organismes des Nations Unies puissent fournir une assistance d'urgence dans un certain nombre de secteurs clefs au Libéria. Le précédent appel interinstitutions commun pour le Libéria, qui portait sur la période allant de janvier à décembre 1994, n'avait permis de recueillir que 85 398 363 dollars sur 168 435 179 dollars prévus.

V. ÉTAT DES QUOTES-PARTS

26. Le tableau ci-après donne l'état, au 30 avril 1995, des quotes-parts pour la période allant de la date de la création de la Mission d'observation au 30 juin 1995. Comme on peut le voir dans le tableau ci-après, le montant total restant à recevoir des États Membres s'élève à 10 444 200 dollars.

Tableau 1

État, au 30 avril 1995, des quotes-parts pour la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1995

(En milliers de dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

a) <u>Ressources</u>	
Crédits ouverts	54 648,7
Montants autorisés	8 872,1
	<hr/>
Total	63 520,8
	<hr/> <hr/>
b) <u>Quotes-parts</u>	71 041,7
Montants crédités :	
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 258,3)
Solde inutilisé	(19 950,8)
	<hr/>
Montant net mis en recouvrement	49 832,6
	<hr/> <hr/>
c) <u>Contributions reçues</u>	39 388,4
	<hr/> <hr/>
d) <u>Solde à recevoir</u>	10 444,2
	<hr/> <hr/>

VI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

A. Contributions volontaires

27. Dans sa résolution 49/232, l'Assemblée générale a demandé que des contributions volontaires soient fournies pour la MONUL, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. À ce jour, aucune contribution volontaire n'a été reçue pour la MONUL.

B. Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'accord de Cotonou sur le Libéria

28. Le fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'accord de Cotonou sur le Libéria a été créé par le Secrétaire général le 23 septembre 1993 pour recevoir des contributions volontaires des États Membres aux fins du déploiement et de l'entretien des contingents de l'ECOMOG, de l'assistance humanitaire, des élections, du désarmement et de la démobilisation.

29. Les ressources du Fonds d'affectation spéciale étant épuisées, et compte tenu de la charge financière que supportent les pays qui fournissent des contingents à l'ECOMOG, le Secrétaire général a envoyé au Libéria une équipe technique pour évaluer les besoins opérationnels de l'ECOMOG comme le Conseil de sécurité l'avait demandé dans sa résolution 972 (1995).

30. La mission technique, dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général et le chef du Groupe d'observateurs militaires, a tenu des consultations avec l'ECOMOG. La mission technique a été informée par l'ECOMOG qu'il dispose actuellement d'un effectif de 8 430 hommes, tous grades confondus, mais que, pour pouvoir s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié par l'accord de Cotonou et les accords ultérieurs, il devrait pouvoir compter sur 12 000 hommes, tous grades confondus, et un matériel logistique suffisant. L'équipe technique a constaté que les ressources et les moyens logistiques actuels de l'ECOMOG étaient insuffisants pour lui permettre de s'acquitter efficacement et intégralement de son mandat, voire de ceux des aspects de son mandat dont il pourrait en principe s'acquitter efficacement même dans les conditions de sécurité actuelles.

31. L'ECOMOG a présenté à l'équipe technique un budget d'un montant total de 90,7 millions de dollars, qui représente les dépenses annuelles qu'il doit engager pour s'acquitter pleinement de son mandat avec les 12 000 hommes dont il dispose.

32. Au 15 avril 1995, les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale totalisaient 23,3 millions de dollars, les dépenses autorisées s'élevant à environ 17,9 millions de dollars. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général sur le financement de la MONUL, la Norvège a versé au fonds d'affectation spéciale une contribution de 291 056 dollars. Les États-Unis d'Amérique ont versé un montant supplémentaire de 4 977 300 dollars au titre du rapatriement des bataillons tanzaniens et ougandais et ont annoncé une contribution de 700 600 dollars ne pouvant être utilisée que pour couvrir le coût des rations de base et répondre à d'autres besoins opérationnels des contingents de l'ECOMOG élargi.

VII. GESTION FINANCIÈRE

Ressources mises à la disposition de la MONUL et dépenses de
fonctionnement pour la période allant du 22 septembre 1993
au 30 juin 1995

33. Le montant total des ressources mises à la disposition de la MONUL pour la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1995 et les dépenses de fonctionnement connexes sont indiqués ci-après. On trouvera à l'annexe VI.A une ventilation plus détaillée pour les périodes successives du mandat.

	<u>Montant brut</u> (En dollars des États-Unis)	<u>Montant net</u>
<u>Ressources autorisées par l'Assemblée générale</u>		
Crédits ouverts/montant engagé	71 041 713	68 940 360
Dépenses	(50 695 280)	(48 815 510)
Sommes portées au crédit des États Membres	(19 950 800)	(19 688 500)
Solde inutilisé	395 633	436 350

34. On trouvera à l'annexe VI.B la situation de trésorerie du compte spécial de la MONUL au 30 avril 1995.

VIII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE
ALLANT DU 23 OCTOBRE 1994 AU 30 JUIN 1995

35. Le rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 23 octobre 1994 au 30 juin 1995 sera présenté en temps opportun sous forme d'additif au présent rapport.

IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL
AU 31 DÉCEMBRE 1995 ET DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996

36. Le montant brut des dépenses prévues pour assurer le fonctionnement de la MONUL pendant la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 s'élève à 12 222 500 dollars (soit un montant net de 11 385 500 dollars), le montant correspondant pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 s'élevant à 8 004 900 dollars (soit un montant net de 7 408 500 dollars). Les prévisions de dépenses se fondent sur un effectif de 54 fonctionnaires internationaux civils, 70 agents locaux, 7 Volontaires des Nations Unies et 40 agents locaux supplémentaires affectés au programme de désarmement et de démobilisation. On trouvera un état récapitulatif des prévisions de dépenses à l'annexe I et des renseignements complémentaires à l'annexe II.

37. Les annexes III.A et III.B contiennent les tableaux d'effectifs actuels et prévus et la répartition des effectifs proposés par bureau, catégorie et classe, respectivement.

38. Les annexes III.C, III.D et III.E contiennent des graphiques représentant le déploiement prévu des observateurs militaires, des fonctionnaires internationaux et des agents locaux, respectivement.

39. L'annexe IV contient l'organigramme de la Mission.

40. Les annexes V.A et V.B indiquent les dépenses afférentes au personnel civil et les dépenses connexes pour la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 et la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 1996, respectivement.

41. Les annexes VII.A à VII.G donnent l'inventaire actuel du matériel de transport et sa répartition par site, du matériel de transport et sa répartition par bureau, du matériel de transmissions et sa répartition par site, du matériel de bureau et sa répartition par site, du matériel informatique et sa répartition par bureau, des groupes électrogènes et leur répartition par site et, enfin, du matériel transféré à d'autres missions, à Freetown, au Siège (New York) et à Brindisi, respectivement.

42. L'annexe VIII contient des informations sur les autorisations de financement de la MONUL pour les périodes successives allant de la création de la Mission au 30 juin 1995.

X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES RECOMMANDATIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

43. Les réductions recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le financement de la MONUL en date du 16 décembre 1994 (A/49/786), d'un montant total de quelque 1,4 million de dollars, ont toutes été prises en considération lors des allocations de ressources à la Mission. Ces réductions ont été opérées dans les domaines des transports, des opérations aériennes, des transmissions, des fournitures et services, et de l'aide au désarmement et à la démobilisation.

XI. ACCORD SUR LE STATUT DE LA MISSION

44. Par sa résolution 866 (1993), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement national de transition du Libéria de conclure rapidement avec l'Organisation un accord sur le statut de la Mission, qui a été ratifié le 21 juillet 1994.

XII. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À LA REPRISE DE SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

45. L'Assemblée devrait prendre, à la reprise de sa quarante-neuvième session, les mesures ci-après concernant le financement de la MONUL :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 4 781 400 dollars (soit un montant net de 4 533 300 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission d'observation pendant la période allant du 14 janvier au 13 avril 1995, montant déjà autorisé et réparti aux termes de sa résolution 49/232;

b) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 3 695 200 dollars (soit un montant net de 3 442 200 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission d'observation pendant la période allant du 14 avril au 30 juin 1995, montant déjà autorisé et réparti aux termes de sa résolution 49/232;

c) Autoriser des engagements de dépenses mensuelles d'un montant brut de 1 421 200 dollars (soit un montant net de 1 323 900 dollars) et répartir le montant correspondant entre les États Membres pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MONUL;

d) Autoriser des engagements de dépenses mensuelles d'un montant brut de 1 334 200 dollars (soit un montant net de 1 234 800 dollars) et répartir le montant correspondant entre les États Membres pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MONUL;

e) Décider de déduire des contributions futures des États Membres leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 395 553 dollars (soit un montant net de 436 290 dollars) pour la période allant du 14 avril au 30 juin 1995.

Notes

¹ S/1995/9.

² S/1995/158.

³ S/1995/279.

⁴ S/26422.

Annexe I.A

PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1995
 ET DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996

État récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses 14 avril- 31 décembre 1995	Prévisions de dépenses 1er janvier- 30 juin 1996
1. <u>Personnel militaire</u>		
a) <u>Observateurs militaires</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	1 682 700	1 108 500
Frais de voyage	374 000	204 000
Indemnité d'habillement et d'équipement	10 500	7 000
Total partiel	2 067 200	1 319 500
b) <u>Contingents</u>	—	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>		
Matériel appartenant aux contingents	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000	40 000
Total partiel	40 000	40 000
Total, rubrique 1	2 107 200	1 359 500
2. <u>Personnel civil</u>		
a) <u>Police civile</u>	—	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>		
Traitements du personnel international	1 925 800	1 378 900
Traitements du personnel local	396 300	276 500
Consultants	—	—
Heures supplémentaires	—	—
Dépenses communes de personnel	1 747 300	1 241 600
Indemnité de subsistance (missions)	1 194 000	837 600
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission	—	—
Autres voyages autorisés	79 200	39 600
Total partiel	5 342 600	3 774 200
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	281 700	196 600
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—
Total, rubrique 2	5 624 300	3 970 800

/ . . .

	Prévisions de dépenses 14 avril- 31 décembre 1995	Prévisions de dépenses 1er janvier- 30 juin 1996
3. <u>Locaux/hébergement</u>		
Location de locaux	197 400	137 700
Aménagement et rénovation des locaux	5 000	—
Fournitures d'entretien	17 200	12 000
Services d'entretien	17 200	12 000
Éclairage, chauffage, énergie et eau	17 200	12 000
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—
Total, rubrique 3	254 000	173 700
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—
5. <u>Transports</u>		
Achat de véhicules	19 600	—
Location de véhicules	6 000	—
Matériel d'atelier	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	132 100	93 100
Carburants et lubrifiants	112 100	77 700
Assurance	26 300	18 400
Total, rubrique 5	296 100	189 200
6. <u>Opérations aériennes</u>		
a) <u>Hélicoptères</u>		
Location/affrètement	556 400	388 200
Carburants et lubrifiants	59 900	41 800
Déploiement/retrait	—	—
Vols de ravitaillement	—	—
Peinture/préparation	—	—
Assurance responsabilité	140 200	97 800
Total partiel	756 500	527 800
b) <u>Avions</u>	—	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—	—
Total, rubrique 6	756 500	527 800
7. <u>Opérations navales</u>	—	—

	Prévisions de dépenses 14 avril- 31 décembre 1995	Prévisions de dépenses 1er janvier- 30 juin 1996
8. <u>Transmissions</u>		
a) <u>Éléments complémentaires</u>		
Matériel de transmissions	89 600	—
Pièces de rechange et fournitures	136 900	47 400
Matériel d'atelier et d'essai	11 500	—
Communications par réseaux commerciaux	369 800	258 000
Total partiel	607 800	305 400
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—
Total, rubrique 8	607 800	305 400
9. <u>Matériel divers</u>		
Mobilier de bureau	—	—
Matériel de bureau	—	—
Matériel informatique	—	—
Groupes électrogènes	187 600	—
Matériel d'observation	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—
Matériel d'hébergement	—	—
Matériel divers	2 000	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	25 800	18 000
Matériel d'épuration de l'eau	—	—
Total, rubrique 9	215 400	18 000
10. <u>Fournitures et services</u>		
a) <u>Services divers</u>		
Vérification des comptes	2 000	27 100
Services contractuels	21 500	15 000
Services informatiques	—	—
Services de sécurité	81 700	57 000
Services et traitements médicaux	34 400	24 000
Demandes d'indemnisation et règlements	72 500	12 000
Dépenses de représentation	4 300	3 000
Autres services	25 800	18 000
Total partiel	242 200	156 100

	Prévisions de dépenses 14 avril- 31 décembre 1995	Prévisions de dépenses 1er janvier- 30 juin 1996
b) <u>Fournitures diverses</u>		
Papeterie et fournitures de bureau	34 400	24 000
Fournitures médicales	25 800	18 000
Fournitures sanitaires et de nettoyage	17 200	12 000
Abonnements	4 300	3 000
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	17 200	12 000
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—
Cartes d'état-major	—	—
Intendance et magasins	34 400	24 000
Total partiel	133 300	93 000
Total, rubrique 10	375 500	249 100
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—
Matériel	20 900	—
Fournitures et accessoires	162 500	—
Services contractuels	33 600	—
Frais de production du Département de l'information	—	—
Total, rubrique 12	217 000	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—
a) <u>Réinsertion des combattants démobilisés</u>		
Consultants	129 600	90 200
Frais de voyage des consultants	—	—
Personnel local	206 400	144 000
Formation	—	—
Matériel	—	—
Services divers	—	—
Fournitures diverses	—	—
Total partiel	336 000	234 200
b) <u>Aide aux combattants démobilisés</u>	—	—
Total, rubrique 15	336 000	234 200

	Prévisions de dépenses 14 avril- 31 décembre 1995	Prévisions de dépenses 1er janvier- 30 juin 1996
16. <u>Fret aérien et de surface</u>		
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—
Transport aérien militaire	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	100 000	30 000
Total, rubrique 16	100 000	30 000
17. <u>Système intégré de gestion</u>	41 600	30 000
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	454 100	320 800
19. <u>Contributions du personnel</u>	837 000	596 400
Total brut, rubriques 1 à 19	12 222 500	8 004 900
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(837 000)	(596 400)
Total net, rubriques 1 à 20	11 385 500	7 408 500
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—
Total des ressources	11 385 500	7 408 500

Annexe I.B

PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL AU 30 JUIN 1995
 ET DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1995

État récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses 14 avril- 30 juin 1995	Prévisions de dépenses 1er juillet- 31 décembre 1995
1. <u>Personnel militaire</u>		
a) <u>Observateurs militaires</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	508 700	1 174 000
Frais de voyage	113 100	260 900
Indemnité d'habillement et d'équipement	3 200	7 300
Total partiel	625 000	1 442 200
b) <u>Contingents</u>	—	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>		
Matériel appartenant aux contingents	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	12 100	27 900
Total partiel	12 100	27 900
Total, rubrique 1	637 100	1 470 100
2. <u>Personnel civil</u>		
a) <u>Police civile</u>	—	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>		
Traitements du personnel international	582 200	1 343 600
Traitements du personnel local	119 800	276 500
Consultants	—	—
Heures supplémentaires	—	—
Dépenses communes de personnel	528 300	1 219 000
Indemnité de subsistance (missions)	361 000	833 000
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission	—	—
Autres voyages autorisés	23 900	55 300
Total partiel	1 615 200	3 727 400
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	85 200	196 500
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—
Total, rubrique 2	1 700 400	3 923 900

	Prévisions de dépenses 14 avril- 30 juin 1995	Prévisions de dépenses 1er juillet- 31 décembre 1995
3. <u>Locaux/hébergement</u>		
Location de locaux	59 700	137 700
Aménagement et rénovation des locaux	1 500	3 500
Fournitures d'entretien	5 200	12 000
Services d'entretien	5 200	12 000
Éclairage, chauffage, énergie et eau	5 200	12 000
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—
Total, rubrique 3	76 800	177 200
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—
5. <u>Transports</u>		
Achat de véhicules	5 900	13 700
Location de véhicules	1 800	4 200
Matériel d'atelier	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	39 900	92 200
Carburants et lubrifiants	33 900	78 200
Assurance	8 000	18 300
Total, rubrique 5	89 500	206 600
6. <u>Opérations aériennes</u>		
a) <u>Hélicoptères</u>		
Location/affrètement	168 200	388 200
Carburants et lubrifiants	18 100	41 800
Déploiement/retrait	—	—
Vols de ravitaillement	—	—
Peinture/préparation	—	—
Assurance-responsabilité	42 400	97 800
Total partiel	228 700	527 800
b) <u>Avions</u>	—	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—	—
Total, rubrique 6	228 700	527 800
7. <u>Opérations navales</u>	—	—
8. <u>Transmissions</u>		
a) <u>Éléments complémentaires</u>		
Matériel de transmissions	27 100	62 500
Pièces de rechange et fournitures	41 400	95 500
Matériel d'atelier et d'essai	3 500	8 000
Communications par réseaux commerciaux	111 800	258 000
Total partiel	183 800	424 000

	Prévisions de dépenses 14 avril- 30 juin 1995	Prévisions de dépenses 1er juillet- 31 décembre 1995
b) <u>Contrat de raccordement au réseau principal</u>	—	—
Total, rubrique 8	183 800	424 000
9. <u>Matériel divers</u>		
Mobilier de bureau	—	—
Matériel de bureau	—	—
Matériel informatique	—	—
Groupes électrogènes	56 700	130 900
Matériel d'observation	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—
Matériel d'hébergement	—	—
Matériel divers	600	1 400
Matériel pour la défense des périmètres	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	7 800	18 000
Matériel d'épuration de l'eau	—	—
Total, rubrique 9	65 100	150 300
10. <u>Fournitures et services</u>		
a) <u>Services divers</u>		
Vérification des comptes	600	1 400
Services contractuels	6 500	15 000
Services informatiques	—	—
Services de sécurité	24 700	57 000
Services et traitements médicaux	10 400	24 000
Demandes d'indemnisation et règlements	21 900	50 600
Dépenses de représentation	1 300	3 000
Autres services	7 800	18 000
Total partiel	73 200	169 000
b) <u>Fournitures diverses</u>		
Papeterie et fournitures de bureau	10 400	24 000
Fournitures médicales	7 800	18 000
Fournitures sanitaires et de nettoyage	5 200	12 000
Abonnements	1 300	3 000
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	5 200	12 000
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—
Cartes d'état-major	—	—
Intendance et magasins	10 400	24 000
Total partiel	40 300	93 000
Total, rubrique 10	113 500	262 000
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—

	Prévisions de dépenses 14 avril- 30 juin 1995	Prévisions de dépenses 1er juillet- 31 décembre 1995
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—
Matériel	6 300	14 600
Fournitures et accessoires	49 100	113 400
Services contractuels	10 200	23 400
Frais de production du Département de l'information	—	—
Total, rubrique 12	65 600	151 400
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>		
a) <u>Réinsertion des combattants démobilisés</u>		
Consultants	39 200	90 400
Frais de voyage des consultants	—	—
Personnel local	62 400	144 000
Formation	—	—
Matériel	—	—
Services divers	—	—
Fournitures diverses	—	—
Total partiel	101 600	234 400
b) <u>Aide aux combattants démobilisés</u>	—	—
Total, rubrique 15	101 600	234 400
16. <u>Fret aérien et de surface</u>		
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—
Transport aérien militaire	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	30 200	69 800
Total, rubrique 16	30 200	69 800
17. <u>Système intégré de gestion</u>	12 600	29 000
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	137 300	316 800
19. <u>Contributions du personnel</u>	253 000	584 000
Total brut, rubriques 1 à 19	3 695 200	8 527 300
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(253 000)	(584 000)
Total net, rubriques 1 à 20	3 442 200	7 943 300
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—
Total des ressources	3 442 200	7 943 300

Annexe II

PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 14 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1995 ET DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

A. Les prévisions de dépenses pour la période de 14,6 mois commençant le 14 avril 1995 ont été calculées sur la base des paramètres ci-après :

	Effectif moyen	Aller simple/ou coût unitaire	Coût par heure	Coût par jour	Coût par mois	Coût par an	Chiffre précédent	Augmentation/ (diminution)
1. <u>Indemnité de subsistance (missions)</u>								
30 premiers jours	—	—	—	120	—	—	120	—
Après 30 jours	—	—	—	85	—	—	85	—
2. <u>Frais de voyage</u>								
Observateurs militaires	—	3 400	—	—	—	—	3 400	—
Personnel international	—	3 400	—	—	—	—	3 400	—
3. <u>Personnel militaire</u>								
Observateurs ^a	70	—	—	—	—	—	90	(20)
4. <u>Indemnité d'habillement et d'équipement</u>	—	—	—	—	—	200	200	—
5. <u>Personnel civil</u>								
Personnel international	54	—	—	—	—	—	44	8
Personnel local	70	—	—	—	—	—	70	—
Volontaires des Nations Unies	7	—	—	—	—	—	4	3
6. <u>Prime de risque</u>								
Personnel international	—	—	—	—	867	—	867	—
Personnel local	—	—	—	—	66	—	66	—
7. <u>Location de locaux</u>								
Bureaux	—	—	—	—	13 300	—	31 000	(17 700)
Ateliers	—	—	—	—	4 300	—	—	4 300
Entrepôts	—	—	—	—	4 800	—	7 300	(2 500)
Hangars	—	—	—	—	500	—	1 000	(500)

	Effectif moyen	Aller simple/ou coût unitaire	Coût par heure	Coût par jour	Coût par mois	Coût par an	Chiffre précédent	Augmentation/ (diminution)
<u>8. Véhicules</u>								
Appartenant à l'ONU	102	—	—	—	—	—	105	(3)
Loués ^b	1	—	—	—	—	—	1	—
<u>9. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules</u>								
Véhicules appartenant à l'ONU	—	—	—	—	15 400	—	16 000	(600)
Véhicules loués	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>10. Carburant</u>								
Véhicules appartenant à l'ONU	—	—	—	—	13 000	—	14 200	(1 200)
Véhicules loués	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>11. Assurance des véhicules</u>								
Véhicules appartenant à l'ONU	—	—	—	—	3 100	—	4 000	(900)
Véhicules loués	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>12. Hélicoptères</u>								
Bell-212	1	—	—	—	—	—	1	—
Puma (moyen)	—	—	—	—	—	—	1	(1)
<u>13. Location d'hélicoptères</u>								
Bell-212	—	—	—	—	64 700	—	100 400	(35 700)
Puma (moyen)	—	—	—	—	—	—	202 500	(202 500)
<u>14. Carburant d'hélicoptère</u>								
Bell-212	—	—	—	—	6 960	—	10 440	(3 480)
Puma (moyen)	—	—	—	—	—	—	18 415	(18 415)
<u>15. Assurance des hélicoptères</u>								
Bell-212	—	—	—	—	16 300	—	16 300	—
Puma (moyen)	—	—	—	—	—	—	25 000	(25 000)
<u>16. Communications par satellite</u>								
Transpondeur	—	—	—	—	8 000	—	5 000	3 000
INMARSAT	—	—	—	—	15 000	—	—	15 000
<u>17. Communications par réseaux commerciaux</u>								
Téléphone, télex, frais de port et valise	—	—	—	—	20 000	—	30 000	(10 000)

	Effectif moyen	Aller simple/ou coût unitaire	Coût par heure	Coût par jour	Coût par mois	Coût par an	Chiffre précédent	Augmentation/ (diminution)
18. <u>Services de vérification des comptes</u>	—	—	—	—	—	54 250	53 725	525
19. <u>Services contractuels</u>								
Nettoyage des fosses septiques et approvisionnement en eau	—	—	—	—	2 500	—	9 000	(6 500)
20. <u>Services informatiques</u>	—	—	—	—	—	—	—	—
21. <u>Services de sécurité</u>	—	—	—	—	9 500	—	12 000	(2 500)
22. <u>Traitements médicaux</u>	—	—	—	—	4 000	—	4 000	—
23. <u>Demandes d'indemnisation et règlements</u>	—	—	—	—	2 000	—	2 000	—
24. <u>Dépenses de représentation</u>	—	—	—	—	500	—	500	—
25. <u>Services divers</u>	—	—	—	—	3 000	—	2 000	1 000
26. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	—	—	—	—	4 000	—	4 000	—
27. <u>Fournitures médicales</u>	—	—	—	—	3 000	—	4 000	(1 000)
28. <u>Fournitures sanitaires et de nettoyage</u>	—	—	—	—	2 000	—	2 000	—
29. <u>Abonnements</u>	—	—	—	—	500	—	267	233
30. <u>Accessoires d'uniforme</u>	—	—	—	—	2 000	—	2 000	—
31. <u>Fournitures pour la défense des périmètres</u>	—	—	—	—	—	—	—	—
32. <u>Cartes d'état-major</u>	—	—	—	—	—	—	—	—
33. <u>Intendance et magasins</u>	—	—	—	—	4 000	—	2 000	2 000
34. <u>Élections</u>	—	—	—	—	—	—	—	—
35. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—	—	36 167	—	—	36 167
36. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—	—	—	—	—	—
37. <u>Déménagement</u>	—	—	—	—	—	—	—	—
38. <u>Fret</u>	—	—	—	—	5 000	—	4 167	833

^a Résultat des réductions progressives des effectifs.

^b Location d'une berline pendant trois mois.

B. Personnel civil

Les traitements et dépenses de personnel des fonctionnaires internationaux ont été calculés nets des contributions du personnel sur la base des taux standard en vigueur à New York, sauf pour les fonctionnaires internationaux affectés d'autres organismes des Nations Unies et le personnel spécialement recruté pour la Mission. Les traitements des administrateurs recrutés spécialement pour la Mission ont été ajustés pour tenir compte du fait qu'ils n'ont pas droit à l'indemnité de poste. Les traitements et dépenses communes de personnel des agents locaux ont été calculés sur la base du barème des traitements local établi pour Monrovia.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions)

14 avril-31 décembre 1995	1 682 700
1er janvier-30 juin 1996	1 108 500

Les montants demandés doivent permettre de verser aux observateurs militaires une indemnité de subsistance (missions) pendant la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995, pour un total de 19 240 jours-homme au taux indiqué à la rubrique 1 de la section A ci-dessus, comme récapitulé dans les tableaux 1 et 2 ci-après. On compte que 20 observateurs militaires seront rapatriés au cours de la période de réduction des effectifs d'une durée de deux mois, le nombre autorisé passant de 90 à 70 d'ici la mi-juin 1995 comme indiqué au tableau 1 ci-après.

En outre, on estime que 45 observateurs militaires seront remplacés au cours de la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995; en conséquence, l'indemnité de subsistance (missions) a été calculée sur la base de 120 dollars pour les 30 premiers jours pour les nouveaux observateurs militaires, soit un montant supplémentaire de 47 300 dollars.

Tableau 1

	<u>Nombre d'observateurs</u>	<u>Jours-homme</u>	<u>Total des indemnités de subsistance (missions)</u> (dollars)
a) <u>Observateurs en poste</u>			
14 avril 1995	90	23 580	2 004 300
b) <u>À déduire :</u>			
<u>Observateurs rapatriés</u>			
15 mai 1995	(10)	(2 320)	(197 200)
15 juin 1995	(10)	(2 020)	(171 700)
Total partiel	(20)	(4 340)	(368 900)
Total	70	19 240	1 635 400
Relève	—	—	47 300
TOTAL	70	19 240	1 682 700

Il est également prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à 70 observateurs militaires, pendant 12 670 jours-homme, comme indiqué au tableau 2 ci-après. En outre, il est prévu de remplacer 30 observateurs militaires dont la relève est prévue pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, et il faudra donc prévoir un montant supplémentaire de 31 500 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

Tableau 2

	<u>Nombre d'observateurs</u>	<u>Jours-homme</u>	<u>Total des indemnités de subsistance (missions)</u> (dollars)
<u>Observateurs en poste</u>			
1er janvier-30 juin 1996	70	12 670	1 076 950
Relève	—	—	31 500
TOTAL	70	12 670	1 108 450

ii) Frais de voyage

14 avril-31 décembre 1995	374 000
1er janvier-30 juin 1996	204 000

Les montants prévus doivent permettre de couvrir les frais de voyage lors du rapatriement de 20 observateurs militaires, au taux indiqué à la rubrique 2 de la section A ci-dessus (68 000 dollars), et lors de la relève de 45 observateurs militaires, à raison de 6 800 dollars par voyage aller retour (306 000 dollars), au cours de la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995.

Il faudra également couvrir les frais de voyage à l'occasion de la relève de 30 observateurs au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, à raison de 6 800 dollars en moyenne par voyage aller retour (204 000 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

14 avril-31 décembre 1995	10 500
1er janvier-30 juin 1996	7 000

Il est prévu de verser une indemnité d'habillement au taux indiqué à la rubrique 4 de la section A ci-dessus à 73 observateurs militaires en moyenne pendant 8,6 mois, au cours de la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 (10 463 dollars), et à 70 observateurs militaires en moyenne, au cours de la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (6 999 dollars).

b) Contingents -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

14 avril-31 décembre 1995	40 000
1er janvier-30 juin 1996	40 000

Les montants prévus doivent permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie des membres de leur personnel militaire résultant de leur affectation à la MONUL, le versement moyen étant de 40 000 dollars. Le montant a été calculé sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires, des contingents et de la police civile.

2. Personnel civil

a) Police civile -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international

14 avril-31 décembre 1995	1 925 800
1er janvier-30 juin 1996	1 378 900

Les montants prévus correspondent aux traitements de 54 fonctionnaires internationaux (19 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 18 agents des services généraux et 17 agents du Service mobile) comme indiqué en détail dans les annexes V.A et V.B. On se rappellera que, dans son rapport à l'Assemblée générale en date du 26 octobre 1994 (A/49/571), le Secrétaire général avait proposé de réduire provisoirement les effectifs du personnel civil et de ramener le nombre de postes autorisés de 228 à 114 en bloquant 114 postes. Toutefois, par suite d'un surcroît de travail de l'élément politique de la MONUL, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité (S/1995/158) de sa décision d'affecter du personnel civil supplémentaire à la MONUL. À ce propos, le Comité consultatif a été informé de l'intention du Secrétaire général de débloquer, à compter du 20 mars 1995, un poste de sous-secrétaire général pour le Chef du Groupe d'observateurs militaires, un poste P-5 pour le Coordonnateur des questions humanitaires, deux postes P-4 pour deux spécialistes des affaires politiques et trois postes d'agent des services généraux. Dans le présent document, il est proposé de débloquer trois postes supplémentaires (1 P-4 pour un juriste/spécialiste des droits de l'homme, 1 P-4 pour un fonctionnaire de l'information et 1 poste d'agent des services généraux).

ii) Traitements du personnel local

14 avril-31 décembre 1995	396 300
1er janvier-30 juin 1996	276 500

Le montant prévu correspond aux traitements de 70 fonctionnaires recrutés sur place; il a été calculé d'après le barème des traitements des fonctionnaires locaux applicable à Monrovia, comme indiqué en détail dans les annexes V.A et V.B.

iii) Consultants -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel

14 avril-31 décembre 1995	1 747 300
1er janvier-30 juin 1996	1 241 600

Les montants demandés correspondent aux dépenses communes de personnel afférentes au personnel international et au personnel local (1 314 200 dollars et 933 100 dollars) et à la prime de risque (433 100 dollars et 308 500 dollars) pour les périodes allant du 14 janvier au 31 décembre 1995 et du 1er janvier au 30 décembre 1996, respectivement. Ces montants ont été établis sur la base des chiffres indiqués aux rubriques 5 et 6 de la section A ci-dessus et récapitulés dans les annexes V.A et V.B.

vi) Indemnité de subsistance (missions)

14 avril-31 décembre 1995	1 194 000
1er janvier-30 juin 1996	837 600

Les montants prévus correspondent à l'indemnité de subsistance (missions) des fonctionnaires internationaux aux taux indiqués à la rubrique 1 de la section A ci-dessus et récapitulés dans les annexes V.A et V.B.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

viii) Autres voyages autorisés

14 avril-31 décembre 1995	79 200
1er janvier-30 juin 1996	39 600

Les montants prévus doivent permettre de couvrir les voyages autorisés entre New York et la zone de la Mission, à raison de 4 400 dollars en moyenne par voyage (2 900 dollars pour chaque voyage aller retour par avion et 1 500 dollars pour le versement d'une indemnité de subsistance pendant sept jours et le remboursement des faux frais au départ et à l'arrivée), à raison de huit voyages aller retour par avion pendant la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 (35 200 dollars) et quatre voyages aller retour par avion pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (17 600 dollars).

Les montants prévus doivent également permettre de couvrir le coût de 20 voyages du Représentant spécial et de ses collaborateurs à l'occasion de missions dans les pays membres de la CEDEAO au cours de la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 pour tenir des consultations et des entretiens sur le processus de paix au Libéria, à raison de 2 200 dollars en moyenne par voyage (44 000 dollars). Il est également prévu que les intéressés effectueront 10 voyages au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (22 000 dollars).

c) Personnel contractuel international -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies

14 avril-31 décembre 1995	281 700
1er janvier-30 juin 1996	196 600

Les montants prévus correspondent à la rémunération de base de sept Volontaires des Nations Unies, au taux indiqué au tableau 3 ci-après.

Tableau 3

<u>Périodes</u>	<u>Nombre de Volontaires des Nations Unies</u>	<u>Mois- Volontaire</u>	<u>Taux (dollars)</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
14 avril-31 décembre 1995	7	60,2	4 680	281 736
1er janvier-30 juin 1996	7	42,0	4 680	196 560

e) Personnel fourni par des gouvernements -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Observateurs électoraux civils -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux

14 avril-31 décembre 1995	197 400
1er janvier-30 juin 1996	137 700

Les montants prévus correspondent à la location des locaux et installations suivantes :

a) Trois immeubles à usage de bureaux à Monrovia, à raison de loyers mensuels de 7 400 dollars, 5 150 dollars et 800 dollars, respectivement, pendant 8,6 mois (114 810 dollars) et pendant 6 mois (80 100 dollars);

b) Un atelier à raison d'un loyer mensuel de 4 300 dollars pendant 8,6 mois (36 980 dollars) et pendant 6 mois (25 800 dollars);

c) Trois entrepôts, à raison de loyers mensuels de 2 100 dollars, 2 500 dollars et 200 dollars, respectivement, pendant 8,6 mois (41 280 dollars) et pendant 6 mois (28 800 dollars);

d) Un hangar à hélicoptères, à raison d'un loyer mensuel de 500 dollars pendant 8,6 mois (4 300 dollars) et pendant 6 mois (3 000 dollars).

b) Aménagement et rénovations des locaux

14 avril-31 décembre 1995	5 000
1er janvier-30 juin 1996	-

Le montant prévu doit permettre d'aménager et de rénover les bureaux des observateurs de la MONUL à Buchanan et à Kakata, qui avaient été pillés ou endommagés au cours des hostilités de 1994.

c) Fournitures d'entretien

14 avril-31 décembre 1995	17 200
1er janvier-30 juin 1996	12 000

Les montants prévus doivent permettre d'acheter des fournitures d'entretien, à raison de 2 000 dollars par mois.

d) Services d'entretien

14 avril-31 décembre 1995	17 200
1er janvier-30 juin 1996	12 000

Les montants prévus correspondent aux services d'entretien des locaux loués, à raison de 2 000 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau

14 avril-31 décembre 1995	17 200
1er janvier-30 juin 1996	12 000

Les montants prévus doivent permettre d'acheter du bois de feu, à raison de 2 000 dollars par mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules

14 avril-31 décembre 1995	19 600
1er janvier-30 juin 1996	-

Le montant prévu doit permettre d'acheter une berline pour remplacer celle qui est louée actuellement, à l'intention du Chef du Groupe d'observateurs militaires, comme indiqué au tableau 4 ci-après.

Tableau 4

	<u>Nombre</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Berline (moyenne)	1	17 000	17 000
Fret (15 %)			2 550
TOTAL			<u>19 550</u>

b) Location de véhicules

14 avril-31 décembre 1995	6 000
1er janvier-30 juin 1996	—

Le montant prévu doit permettre de louer une berline à l'usage du Chef du Groupe d'observateurs militaires, à raison de 2 000 dollars par mois pendant trois mois, jusqu'à ce que le véhicule devant être acheté arrive dans la zone de la Mission.

c) Matériel d'atelier —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien

14 avril-31 décembre 1995	132 100
1er janvier-30 juin 1996	93 100

Le premier montant prévu devrait couvrir l'achat de pièces détachées, l'entretien et la réparation des dégâts causés par des accidents ou des attaques, à raison de 1 825 dollars par véhicule et par an, pour les 101 véhicules que compte le parc automobile de l'ONU, pendant 8,6 mois (132 100 dollars).

Le second montant devrait couvrir l'achat de pièces détachées, l'entretien et la réparation des dégâts causés par des accidents ou des attaques, pour les 102 véhicules de l'ONU, à raison de 1 825 dollars par véhicule et par an, pendant 6 mois (93 100 dollars).

e) Carburant et lubrifiants

14 avril-31 décembre 1995	112 100
1er janvier-30 juin 1996	77 700

Le montant prévu pour le carburant a été calculé sur la base de 101 véhicules des Nations Unies pendant la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995, soit 262 jours au total, au taux de consommation journalière de 4,5 gallons de gazole par véhicule, à raison de 0,85 dollar le gallon (101 217 dollars); les mêmes chiffres ont été utilisés pour calculer le coût du carburant nécessaire pendant 171 jours au total pour la berline devant être achetée (654 dollars).

Un montant est également prévu pour couvrir l'achat de carburant pour les 102 véhicules de l'ONU pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, soit 181 jours au total, au taux de consommation journalière de 4,5 gallons de gazole par véhicule, à raison de 0,85 dollar le gallon (70 617 dollars).

En outre, le coût des lubrifiants a été estimé à 10 % du coût du carburant, à savoir 10 187 dollars et 7 062 dollars, respectivement.

f) Assurance

14 avril-31 décembre 1995	26 300
1er janvier-30 juin 1996	18 400

Le premier montant correspond au coût de l'assurance au tiers souscrite par la Mission, à raison de 300 dollars par véhicule et par an, pour les 101 véhicules de l'ONU, pendant 8,6 mois (21 715 dollars), et la berline devant être achetée, pendant 5,6 mois (215 dollars). Le montant demandé doit également couvrir le coût de l'assurance au tiers prévue au titre du programme mondial au taux annuel de 60 dollars par véhicule pour les 101 véhicules de l'ONU et pour la berline devant être achetée (4 371 dollars).

Le second montant doit permettre de couvrir le coût de l'assurance au tiers souscrite par la Mission, à raison de 300 dollars par véhicule et par an, pour les 102 véhicules de l'ONU (15 300 dollars) et l'assurance au tiers prévue au titre du programme mondial au taux annuel de 60 dollars par véhicule pendant la période de six mois (3 060 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

Tableau 5

	<u>Nombre d'hélicoptères</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Coût par mois (dollars)</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
a) <u>Location/affrètement</u>				
14 avril-31 décembre 1995	1	8,6	64 700	556 420
1er janvier-30 juin 1996	1	6,0	64 700	388 200
b) <u>Carburant</u>				
14 avril-31 décembre 1995	1	8,6	6 960	59 856
1er janvier-30 juin 1996	1	6,0	6 960	41 760
c) <u>Déploiement/retrait</u>	—	—	—	—
d) <u>Assurance-responsabilité</u>				
14 avril-31 décembre 1995	1	8,6	16 300	140 180
1er janvier-30 juin 1996	1	6,0	16 300	97 800

i) Location/affrètement

14 avril-31 décembre 1995	556 400
1er janvier-30 juin 1996	388 200

Les montants prévus doivent permettre de louer à une entreprise privée un hélicoptère utilitaire Bell, à raison de 64 700 dollars par mois, pendant

8,6 mois (556 420 dollars) et pendant 6 mois (388 200 dollars), respectivement, un nombre minimum de 50 heures de vol étant prévu par mois, comme indiqué au tableau 5 ci-dessus.

ii) Carburant et lubrifiants

14 avril-31 décembre 1995	59 900
1er janvier-30 juin 1996	41 800

Les montants prévus correspondent au coût du carburant nécessaire pour l'hélicoptère utilitaire B-212, dont la consommation est de 96 gallons à l'heure, soit un total de 4 800 gallons par mois à raison de 1,45 dollar le gallon, pendant 8,6 mois (59 900 dollars) et 6 mois (41 800 dollars).

iii) Déploiement/retrait -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Peinture/préparation -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Assurance-responsabilité

14 avril-31 décembre 1995	140 200
1er janvier-30 juin 1996	97 800

Les montants prévus correspondent au coût de l'assurance au tiers souscrite pour l'hélicoptère B-212, à raison de 16 300 dollars par mois, pendant 8,6 mois (140 180 dollars) et pendant 6 mois (97 800 dollars), respectivement.

b) Avions -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Indemnité de subsistance des équipages -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Autres dépenses -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

7. Opérations navales -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions

14 avril-31 décembre 1995	89 600
1er janvier-30 juin 1996	—

Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel de communication indiqué dans le tableau 6 ci-après et de couvrir les frais d'entretien et d'amélioration des installations de transmissions dans la zone de la Mission.

Tableau 6

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (Dollars)	<u>Coût total</u> (Dollars)
Liaisons téléphoniques rurales (canal double)	6	9 000	54 000
Liaisons numériques VHF, 8 canaux	2	13 000	26 000
Total partiel			80 000
Fret (estimé à 12 %)			9 600
TOTAL			89 600

ii) Pièces de rechange et fournitures

14 avril-31 décembre 1995	136 900
1er janvier-30 juin 1996	47 400

Il est prévu d'acheter des pièces de rechange pour la réparation et l'entretien du matériel de transmissions ainsi que les fournitures nécessaires à la Mission, à raison de 7 900 dollars par mois, soit 67 900 dollars pour la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 et 47 400 dollars pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996. On estime en outre à 69 000 dollars le montant nécessaire pour l'achat de matériel pour la station VSAT pendant la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995 et les crédits correspondants sont prévus.

iii) Matériel d'atelier et d'essai

14 avril-31 décembre 1995	11 500
1er janvier-30 juin 1996	—

Le montant indiqué correspond au coût du remplacement des outils, instruments et câbles ainsi que du logiciel et des manuels obsolètes.

iv) Communications par réseaux commerciaux

14 avril-31 décembre 1995	369 800
1er janvier-30 juin 1996	258 000

/...

Il est prévu de couvrir les dépenses suivantes :

	<u>14 avril- 31 décembre 1995</u>	<u>1er janvier- 30 juin 1996</u>
Droits d'utilisation, à raison de 8 000 dollars par mois	68 800	48 000
INMARSAT, à raison de 15 000 dollars par mois	129 000	90 000
Télex, téléphone, valise diplomatique et frais de location divers, à raison de 20 000 dollars par mois	172 000	120 000
TOTAL GÉNÉRAL	<u>369 800</u>	<u>258 000</u>

b) Contrat de raccordement au réseau —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Matériel de bureau —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Matériel informatique —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Groupes électrogènes —

14 avril-31 décembre 1995	187 600
1er janvier-30 juin 1996	—

Il est prévu de remplacer les groupes électrogènes que la Mission a perdus (voir tableau 7 ci-après).

Tableau 7

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
15 kVA	3	8 500	25 500
50 kVA	3	11 200	33 600
Total partiel			59 100
Câbles, batterie, commutateurs, etc.			43 500
Séries de pièces de rechange (vieux groupes électrogènes)			60 500
Total partiel			104 000
Total			163 100
Fret (estimé à 15 %)			24 465
TOTAL			187 565

e) Matériel d'observation —

Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.

f) Citernes à essence et débitmètres —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

h) Matériel d'hébergement —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

i) Matériel divers

14 avril-31 décembre 1995 2 000

1er janvier-30 juin 1996 —

Le montant prévu doit servir à acheter un conditionneur d'air à deux blocs pour le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

j) Matériel pour la défense des périmètres —

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

k) Pièces de rechange, réparations et entretien

14 avril-31 décembre 1995 25 800

1er janvier-30 juin 1996 18 000

/...

Les montants prévus doivent permettre d'acheter des pièces de rechange pour le matériel de bureau, le matériel d'hébergement et pour le matériel non inscrit à d'autres rubriques, à raison de 3 000 dollars par mois.

l) Matériel d'épuration de l'eau -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes

14 avril-31 décembre 1995	2 000
1er janvier-30 juin 1996	27 100

Les montants indiqués doivent permettre de couvrir le solde de la part de la MONUL du coût de la vérification extérieure des comptes de la Mission pour l'exercice 1994-1995 ainsi que le coût de la vérification extérieure des comptes pour l'exercice 1996-1997.

ii) Services contractuels

14 avril-31 décembre 1995	21 500
1er janvier-30 juin 1996	15 000

Les montants prévus doivent couvrir le coût du nettoyage des fosses septiques et de l'approvisionnement en eau aux taux indiqués à la rubrique 19 de la section A.

iii) Matériel informatique -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Services de sécurité

14 avril-31 décembre 1995	81 700
1er janvier-30 juin 1996	57 000

Il s'agit de couvrir le coût des services de gardes de sécurité au taux indiqué à la rubrique 21 de la section A ci-dessus.

v) Services et traitement médicaux

14 avril-31 décembre 1995	34 400
1er janvier-30 juin 1996	24 000

Les montants indiqués doivent permettre de couvrir, pour les observateurs militaires, le coût des formes de traitement médical que l'hôpital militaire de la MONUL ne peut assurer, aux taux indiqués à la rubrique 22 de la section A.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements

14 avril-31 décembre 1995	72 500
1er janvier-30 juin 1996	12 000

Pour la période allant du 14 avril au 31 décembre 1995, il s'agit de faire face à diverses demandes d'indemnisation liées au fonctionnement ordinaire de la Mission, y compris celles qui ont été soumises à la suite du pillage des biens de la MONUL en novembre 1994, à l'exception des demandes présentées en cas d'accident de voiture couvert par la police d'assurance automobile. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant indiqué correspond à 2 000 dollars par mois.

vii) Dépenses de représentation

14 avril-31 décembre 1995	4 300
1er janvier-30 juin 1996	3 000

Les montants indiqués correspondent aux frais des réceptions organisées en l'honneur de dignitaires locaux, en vue d'entretenir un climat favorable au succès de la Mission, aux taux indiqués à la rubrique 24 de la section A ci-dessus.

viii) Autres services divers

14 avril-31 décembre 1995	25 800
1er janvier-30 juin 1996	18 000

Les montants indiqués correspondent au coût de services divers, y compris les frais bancaires et les honoraires d'avocat, aux taux indiqués à la rubrique 25 de la section A ci-dessus.

b) Fournitures diversesi) Papeterie et fournitures de bureau

14 avril-31 décembre 1995	34 400
1er janvier-30 juin 1996	24 000

Les montants indiqués correspondent au coût de la papeterie et des fournitures de bureau, de l'impression sur place, du matériel de reproduction et des fournitures pour ordinateur, aux taux indiqués à la rubrique 26 de la section A ci-dessus.

ii) Fournitures médicales

14 avril-31 décembre 1995	25 800
1er janvier-30 juin 1996	18 000

Il s'agit d'acheter des fournitures médicales et dentaires pour le personnel militaire et civil ainsi que les vaccins (première inoculation et rappel) aux taux indiqués à la rubrique 27 de la section A ci-dessus.

/...

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage

14 avril-31 décembre 1995	17 200
1er janvier-30 juin 1996	12 000

Il est prévu d'acheter du matériel sanitaire et de nettoyage aux taux indiqués à la rubrique 28 de la section A ci-dessus.

iv) Abonnements

14 avril-31 décembre 1995	4 300
1er janvier-30 juin 1996	3 000

Les montants indiqués permettront de couvrir le coût des abonnements à des journaux et revues aux taux indiqués à la rubrique 29 de la section A ci-dessus.

v) Bâches de protection des véhicules -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes

14 avril-31 décembre 1995	17 200
1er janvier-30 juin 1996	12 000

Les montants indiqués correspondent au coût du remplacement de tenues du personnel militaire, d'uniformes des agents du Service mobile et des chauffeurs locaux et de vêtements de protection des mécaniciens.

vii) Fournitures pour la défense des périmètres -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

viii) Cartes d'état-major -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ix) Intendance et magasins

14 avril-31 décembre 1995	34 400
1er janvier-30 juin 1996	24 000

Il est prévu d'acheter diverses fournitures (oxygène, recharge d'acétylène, recharge d'extincteurs, bidons à eau et à essence) et autres fournitures renouvelables aux taux indiqués à la rubrique 33 de la section A ci-dessus.

11. Fournitures et services liés aux élections -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

12. Programmes d'information

Faute de campagne d'information coordonnée, la MONUL dispose de moyens limités pour promouvoir le processus de paix au Libéria. À cette fin, la Mission a élaboré un programme d'information modeste, mais efficace, visant à sensibiliser l'opinion publique. Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) Encourager les Libériens à appliquer les accords qu'ils ont conclus;
- b) Informer la population locale du rôle joué par la MONUL et par la communauté internationale en général;
- c) Informer, le cas échéant, les parties extérieures du rôle joué par l'ONU au Libéria.

Le coût total du programme, qui porte sur une période de six mois, est estimé à 217 000 dollars; il comprend le coût de la diffusion à la radio et à la télévision de campagnes en faveur de la paix et de campagnes de sensibilisation, celui de l'impression et de la distribution de brochures, d'affiches et d'autres produits et matériels promotionnels ainsi que celui des fournitures et accessoires nécessaires aux activités d'enregistrement.

i) Matériel

14 avril-31 décembre 1995	20 900
1er janvier-30 juin 1996	—

Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel ci-après :

Trois magnétophones portatifs, coûtant 200 dollars pièce (600 dollars);

Un magnétophone de bureau, coûtant 800 dollars;

Deux appareils photographiques et des accessoires (1 500 dollars);

Deux caméras et du matériel vidéo (4 000 dollars);

Cinq écrans vidéo (4 000 dollars);

Quatre installations de sonorisation (6 000 dollars);

Quatre projecteurs et des accessoires (2 000 dollars);

Des cassettes audio-vidéo, pellicules, piles, etc. (2 000 dollars).

ii) Fournitures et accessoires

14 avril-31 décembre 1995	162 500
1er janvier-30 juin 1996	—

Le montant prévu doit permettre de couvrir l'achat des accessoires publicitaires ci-après :

17 500 t-shirts sur des thèmes divers, coûtant 5 dollars pièce (87 500 dollars);

15 000 autocollants sur des thèmes divers coûtant 1,50 dollar pièce (22 500 dollars);

20 000 insignes et boutons sur des thèmes divers, coûtant 1,50 dollar pièce (30 000 dollars);

10 panneaux d'affichage sur des thèmes divers, coûtant 500 dollars pièce (5 000 dollars);

5 000 affiches et représentations graphiques sur des thèmes divers, coûtant 1,50 dollar pièce (7 500 dollars);

10 000 brochures sur des thèmes divers, coûtant 1 dollar pièce (10 000 dollars).

iii) Services contractuels

14 avril-31 décembre 1995	33 600
1er janvier-30 juin 1996	—

Le montant prévu doit permettre de recruter les agents locaux ci-après dans le cadre de contrats de louage de services :

Trois agents de liaison pendant six mois, à raison de 600 dollars par mois et par agent (10 800 dollars);

Deux réalisateurs d'enregistrements audio-vidéo pendant 500 heures, à raison de 5 dollars de l'heure (2 500 dollars);

Deux dessinateurs/peintres pendant 500 heures, à raison de 5 dollars de l'heure (2 500 dollars);

Dix-sept réalisateurs de produits audio-visuels en langue locale pendant 1 000 heures, à raison de 5 dollars de l'heure (5 000 dollars).

Le montant prévu doit également permettre de couvrir les frais de déplacement à l'intérieur du Libéria et entre les camps de réfugiés situés à l'étranger (12 800 dollars)

iv) Frais de production du Département de l'information

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

13. Programmes de formation -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

14. Programmes de déminage -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation

a) Aide à la réinsertion des combattants démobilisés

i) Consultants

14 avril-31 décembre 1995	129 600
1er janvier-30 juin 1996	90 200

Les montants prévus correspondent au traitement d'un consultant local, à raison de 2 600 dollars par mois du 14 avril au 31 décembre 1995 et du 1er janvier au 30 juin 1996 respectivement, ainsi qu'au traitement d'un consultant international, à raison de 9 000 dollars par mois, plus l'indemnité de subsistance en mission (22 300 dollars du 14 avril au 31 décembre 1995 et 15 400 dollars du 1er janvier au 30 juin 1996) et la prime de risque applicables (7 500 dollars du 14 avril au 31 décembre 1995 et 5 200 dollars du 1er janvier au 30 juin 1996).

ii) Frais de voyage des consultants -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iii) Personnel local

14 avril-31 décembre 1995	206 400
1er janvier-30 juin 1996	144 000

Les montants prévus correspondent au traitement de 40 agents civils locaux actuellement affectés au programme de démobilisation, à raison de 600 dollars par mois et par agent.

iv) Formation -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Matériel -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Services divers -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vii) Fournitures diverses -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Aide aux combattants démobilisés -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Transport aérien militaire -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées

14 avril-31 décembre 1995	100 000
1er janvier-30 juin 1996	30 000

Le montant prévu pour la période du 14 avril au 31 décembre 1995 doit permettre de couvrir les frais d'expédition, de manutention et de réexpédition qui ne figurent pas à d'autres rubriques, au taux indiqué plus haut à la rubrique 38 de la section A (43 000 dollars). Il doit également couvrir les frais d'expédition de 71 véhicules dont la garde a été confiée à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (57 000 dollars). Un montant est aussi prévu à cette rubrique pour la période du 1er janvier au 30 juin 1996, au taux indiqué plus haut à la rubrique 38 de la section A (30 000 dollars).

17. Système intégré de gestion

14 avril-31 décembre 1995	41 600
1er janvier-30 juin 1996	30 000

Ces montants correspondent à la participation, au prorata, au financement du Système intégré de gestion en 1995 et 1996.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

14 avril-31 décembre 1995	454 100
1er janvier-30 juin 1996	320 800

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les montants prévus correspondent à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de déplacement du personnel civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel

14 avril-31 décembre 1995	837 000
1er janvier-30 juin 1996	596 400

Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Les montants indiqués ici correspondent à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements de fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel.

20. Recettes provenant des contributions du personnel

14 avril-31 décembre 1995	(837 000)
1er janvier-30 juin 1996	(596 400)

Les montants correspondant aux contributions du personnel, indiqués ci-dessus à la rubrique 19, ont été portés au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la MONUL.

Annexe III

A. TABLEAUX D'EFFECTIFS ACTUELS ET RÉDUITS POUR LA PÉRIODE
DU 14 AVRIL 1995 AU 30 JUIN 1996

Catégorie	Effectifs initialement autorisés	Effectifs actuellement autorisés	Effectifs supplémentaires	Effectifs proposés
1. Personnel civil				
a) <u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>				
SGA	1	1	—	1
SSG	1	1	—	1
D-2	1	1	—	1
D-1	3	—	—	—
P-5	5	2	— ^a	2
P-4	12	5	2	7
P-3	14	5	—	5
P-2/1	2	2	—	2
Total partiel	39	17	2	19
b) <u>Agents des services généraux et autres catégories</u>				
Agents des services généraux (1re classe)	1	1	—	1
Agents des services généraux (autres classes)	19	16	1	17
Agents du Service mobile	30	17	—	17
Total partiel	50	34	1	35
Total (personnel recruté sur le plan international)	89	51	3	54
c) <u>Personnel recruté localement</u>	139	70	—	70
Total (personnel civil)	228	121	3	124
2. Personnel militaire				
a) <u>Observateurs militaires^b</u>	368	90	(20)	70
Total général	596	211	(17)	194

^a Un juriste/spécialiste des droits de l'homme et un fonctionnaire de l'information.

Les titres fonctionnels et les définitions d'emploi succinctes des deux postes supplémentaires qu'il est proposé de débloquer dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont les suivants :

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

a) Juriste/spécialiste des droits de l'homme à la classe P-4 : collaborera, avec le personnel militaire de la MONUL, l'ECOMOG, le Gouvernement national de transition du Libéria et les associations locales, aux investigations sur les cas signalés de violations des droits de l'homme. En outre, il sera chargé de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général sur l'orientation générale de l'action en matière de droits de l'homme et de le faire bénéficier de ses compétences spécialisées dans le domaine du droit international, particulièrement en ce qui concerne les instruments relatifs aux droits de l'homme et la manière dont la Mission peut y avoir recours;

b) Fonctionnaire de l'information à la classe P-4 : sera chargé de diffuser à la presse et au public l'information officielle concernant les travaux de la Mission et les éléments de l'actualité du pays intéressant celle-ci.

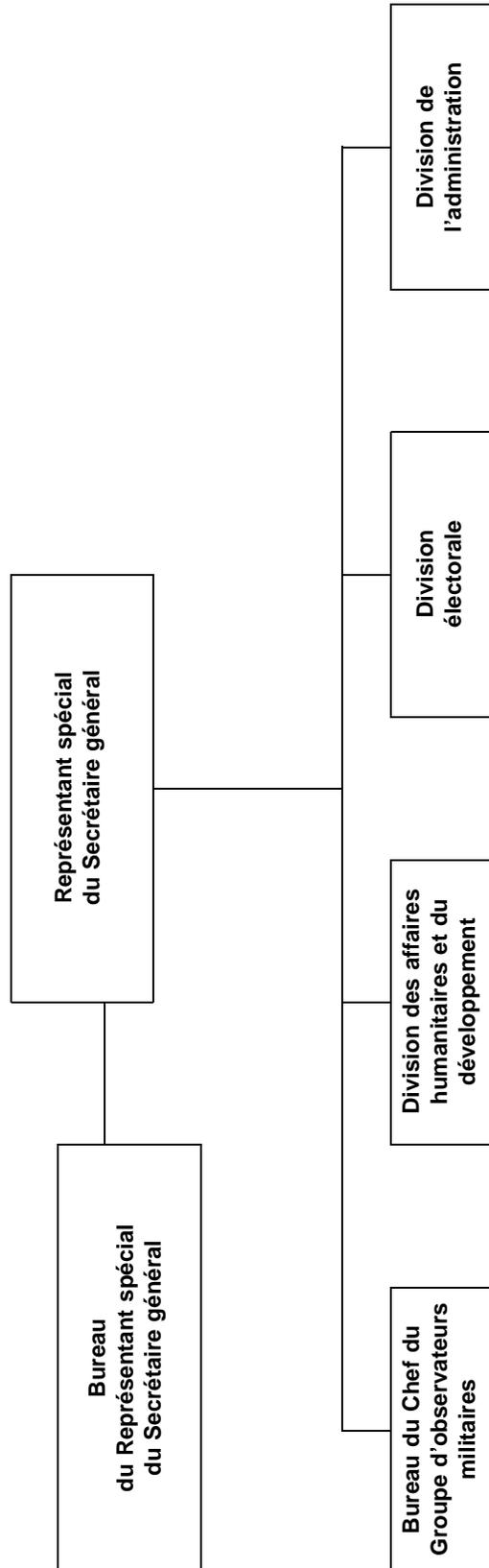
^b La réduction de l'effectif à 70 agents locaux sera effectuée sur une période de deux mois.

B. VENTILATION DU PERSONNEL AUTORISÉ PAR BUREAU, CATÉGORIE ET CLASSE
POUR LA PÉRIODE COMMENCÉE LE 14 AVRIL 1995

Catégorie	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Bureau du Chef du Groupe d'observateurs militaires	Division des affaires humanitaires et du développement	Division électorale	Division de l'administration	Total
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	—	1	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	1
D-1	—	—	—	—	—	—
P-5	—	—	1	—	1	2
P-4	6	—	—	—	1	7
P-3	—	—	—	—	5	5
P-2/1	—	—	1	—	1	2
	8	1	2	—	8	19
<u>Agents des services généraux (1re classe)</u>						
Agents des services généraux (autres classes)	—	—	—	—	1	1
Agents du Service mobile	5	1	—	—	11	17
	—	—	—	—	17	17
Total partiel	5	1	—	—	29	35
Total (personnel recruté sur le plan international)	13	2	2	—	37	54
<u>Personnel recruté localement</u>						
	4	4	—	—	62	70
Total général	17	6	2	—	99	124

Annexe IV

ORGANIGRAMME



Annexe V

A. COMPOSITION ET COÛT DU PERSONNEL CIVIL INTERNATIONAL ET LOCAL PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1995

(En milliers de dollars de États-Unis)

Postes autorisés	Nombre de personnes	Mois/personne	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité de subsistance (missions)	Indemnité de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		
<u>14 avril-31 décembre 1995 (8,6 mois)</u>										
Secrétaire général adjoint (mission)	1	8,6	88,5	54,7	53,4	63,4	39,2	38,3	27,8	7,5
D-2	1	8,6	104,8	42,2	41,0	75,1	30,2	29,4	24,5	7,5
D-2 (mission)	1	8,6	72,6	42,2	41,0	52,0	30,2	29,4	24,5	7,5
P-5 (Nairobi)	1	8,6	74,8	43,4	33,1	53,6	31,1	23,7	22,3	7,5
P-4	1	8,6	77,7	30,8	26,5	55,7	22,1	19,0	22,3	7,5
P-4 (mission)	4	34,4	53,9	30,8	26,5	154,5	88,3	76,0	89,1	29,8
P-3	1	8,6	64,4	25,6	19,7	46,2	18,3	14,1	22,3	7,5
P-3 (mission)	4	34,4	44,7	25,6	19,7	128,1	73,4	56,5	89,1	29,8
P-2/1	1	8,6	52,2	20,7	13,9	37,4	14,8	10,0	22,3	7,5
P-2/1 (mission)	1	8,6	36,2	20,7	13,9	25,9	14,8	10,0	22,3	7,5
Total partiel	16		691,9	362,4	306,4				366,5	119,6
Services généraux (1re classe)	1	8,6	50,6	20,1	21,7	36,3	14,4	15,6	22,3	7,5
Services généraux (autres classes)	13	111,8	36,9	14,6	14,0	343,8	136,0	130,4	289,5	96,9
Service mobile	16	137,6	51,1	51,9	20,6	585,9	595,1	236,2	356,3	119,3
Total partiel	30		966,0	745,5	382,2				668,1	223,7
Total (personnel international)	46		1 657,9	1 107,9	688,6				1 034,6	343,3
Personnel local	70	602,0	7,9	1,6	1,0	396,3	80,3	50,2	—	39,6
Total général	117		2 054,2	1 188,2	738,8				1 034,6	382,9
<u>15 mai-31 décembre 1995 (7,5 mois)</u>										
P-5	1	7,5	89,7	35,6	32,8	56,1	22,3	20,5	20,6	6,5
Total partiel	1		56,1	22,3	20,5				20,6	6,5
Services généraux	2	15,0	36,9	14,6	14,0	46,1	18,3	17,5	41,2	13,0
Service mobile	1	7,5	51,1	51,9	20,6	31,9	32,4	12,9	20,6	6,5
Total partiel	3		78,0	50,7	30,4				61,8	19,5
Total général	4		134,1	73,0	50,9				82,4	26,0

Postes autorisés	Nombre de personnes	Mois/personne	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité de subsistance (missions)	Indemnité de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		
<u>1er juin-31 décembre 1995 (7,0 mois)</u>										
P-4	2	14,0	77,7	30,8	26,5	90,7	35,9	30,9	38,5	12,1
Total partiel	2		90,7	35,9	30,9	90,7	35,9	30,9	38,5	12,1
Services généraux	2	14,0	36,9	14,6	14,0	43,1	17,0	16,3	38,5	12,1
Total partiel	2		43,1	17,0	16,3	43,1	17,0	16,3	38,5	12,1
Total général	4		133,8	52,9	47,2	133,8	52,9	47,2	77,0	24,2
<u>Récapitulation</u>										
Secrétaire général adjoint (mission)	1	8,6	88,5	54,7	53,4	63,4	39,2	38,3	27,8	7,5
D-2	1	8,6	104,8	42,2	41,0	75,1	30,2	29,4	24,5	7,5
D-2 (mission)	1	8,6	72,6	42,2	41,0	52,0	30,2	29,4	24,5	7,5
P-5 (Nairobi)	1	8,6	74,8	43,4	33,1	53,6	31,1	23,7	22,3	7,5
P-5	1	7,5	89,7	35,6	32,8	56,1	22,3	20,5	20,6	6,5
P-4	3	22,6	77,7	30,8	26,5	146,3	58,0	49,9	60,8	19,6
P-4 (mission)	4	34,4	53,9	30,8	26,5	154,5	88,3	76,0	89,1	29,8
P-3	1	8,6	64,4	25,6	19,7	46,2	18,3	14,1	22,3	7,5
P-3 (mission)	4	34,4	44,7	25,6	19,7	128,1	73,4	56,5	89,1	29,8
P-2/1	1	8,6	52,2	20,7	13,9	37,4	14,8	10,0	22,3	7,5
P-2/1 (mission)	1	8,6	36,2	20,7	13,9	25,9	14,8	10,0	22,3	7,5
Total partiel	19		838,6	420,6	357,8	838,6	420,6	357,8	425,6	138,2
Services généraux (1re classe)	1	8,6	50,6	20,1	21,7	36,3	14,4	15,6	22,3	7,5
Services généraux (autres classes)	17	140,8	36,9	14,6	14,0	433,0	171,3	164,3	369,2	122,0
Service mobile	17	145,1	51,1	51,9	20,6	617,9	627,6	249,1	376,9	125,8
Total partiel	35		1 087,2	813,3	429,0	1 087,2	813,3	429,0	768,4	255,3
Total (personnel international)	54		1 925,8	1 233,9	786,8	1 925,8	1 233,9	786,8	1 194,0	393,5
Personnel local	70	602,0	7,9	1,6	1,0	396,3	80,3	50,2	—	39,6
Total général	124		2 322,1	1 314,2	837,0	2 322,1	1 314,2	837,0	1 194,0	433,1

B. COMPOSITION ET COÛT DU PERSONNEL CIVIL INTERNATIONAL ET LOCAL PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

Postes autorisés	Nombre de personnes	Mois/personne	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Indemnité de subsistance (missions)	Indemnité de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		
Secrétaire général adjoint (mission)	1	6,0	88,5	54,7	53,4	44,3	27,4	26,7	19,2	5,2
D-2	1	6,0	104,8	42,2	41,0	52,4	21,1	20,5	16,9	5,2
D-2 (mission)	1	6,0	72,6	42,2	41,0	36,3	21,1	20,5	16,9	5,2
P-5 (Nairobi)	1	6,0	74,8	43,4	33,1	37,4	21,7	16,6	15,4	5,2
P-5	1	6,0	89,7	35,6	32,8	44,9	17,8	16,4	15,4	5,2
P-4	3	18,0	77,7	30,8	26,5	116,6	46,2	39,8	46,2	15,6
P-4 (mission)	4	24,0	53,9	30,8	26,5	107,8	61,6	53,0	61,5	20,8
P-3	1	6,0	64,4	25,6	19,7	32,2	12,8	9,9	15,4	5,2
P-3 (mission)	4	24,0	44,7	25,6	19,7	89,4	51,2	39,0	61,5	20,8
P-2/1	1	6,0	52,2	20,7	13,9	26,1	10,4	7,0	15,4	5,2
P-2/1 (mission)	1	6,0	36,2	20,7	13,9	18,1	10,4	7,0	15,4	5,2
Total partiel	19		605,5	301,7	256,4				299,2	98,8
Services généraux (1re classe)	1	6,0	50,6	20,1	21,7	25,3	10,1	10,9	15,4	5,2
Services généraux (autres classes)	17	102,0	36,9	14,6	14,0	313,7	124,1	119,0	261,5	88,4
Service mobile	17	102,0	51,1	51,9	20,6	434,4	441,2	175,1	261,5	88,4
Total partiel	35		773,4	575,4	305,0				538,4	182,0
Total (personnel international)	54		1 378,9	877,1	561,4				837,6	280,8
Personnel local	70	420,0	7,9	1,6	1,0	276,5	56,0	35,0	—	27,7
Total général	124		1 655,4	933,1	596,4				837,6	308,5

Annexe VI

GESTION FINANCIÈRE

A. RÉCAPITULATION AU 30 AVRIL 1995 DES RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE LA MISSION ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA PÉRIODE CORRESPONDANT AUX MANDATS SUCCESSIFS DU 22 SEPTEMBRE 1993 AU 30 JUIN 1995

(En milliers de dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

	Montant brut	Montant net
1. <u>Ressources</u>		
a) 22 septembre 1993-21 avril 1994 Engagements autorisés (décision 48/478)	40 318,0	39 560,8
b) 22 avril-22 octobre 1994 Crédits ouverts (résolution 49/232)	17 548,3	16 887,8
c) 23 octobre 1994-13 janvier 1995 Crédits ouverts (résolution 49/232)	4 303,3	4 080,0
d) 14 janvier-13 avril 1995 Engagements autorisés (résolution 49/232)	4 781,4	4 533,3
e) 14 avril-30 juin 1995 Engagements autorisés (résolution 49/232)	4 090,8	3 878,5
Total, rubrique 1	<u>71 041,8</u>	<u>68 940,4</u>
2. <u>Dépenses de fonctionnement (montant net)</u>		
22 septembre 1993-21 avril 1994	20 367,2	19 872,3
22 avril-22 octobre 1994	17 548,3	16 887,8
23 octobre 1994-13 janvier 1995 (aux coûts standard)	4 303,3	4 080,0
14 janvier-13 avril 1995 (aux coûts standard)	4 781,4	4 533,3
14 avril-30 juin 1995	3 695,2	3 442,2
Total, rubrique 2	<u>50 695,4</u>	<u>48 815,6</u>
Total, 1 moins 2	20 346,4	20 124,8
3. <u>Sommes portées au crédit des États Membres</u>	<u>19 950,8</u>	<u>19 688,5</u>
4. <u>Solde inutilisé (1-2-3)</u>	<u>395,6</u>	<u>436,3</u>

B. SITUATION DE TRÉSORERIE AU 30 AVRIL 1995 POUR LA PÉRIODE CORRESPONDANT
AUX MANDATS SUCCESSIFS DU 22 SEPTEMBRE 1993 AU 30 JUIN 1995

(En milliers de dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

	Montant net	
1. <u>Recettes</u>		
a) Contributions reçues	39 388,4	
b) Intérêts et recettes diverses	216,6	
		<u>39 605,0</u>
2. <u>À déduire : dépenses de fonctionnement (montant net)</u>		
22 septembre 1993-21 avril 1994	19 872,3	
22 avril-22 octobre 1994	16 887,8	
23 octobre 1994-13 janvier 1995 (aux coûts standard)	4 080,0	
14 janvier-13 avril 1995 (aux coûts standard)	4 533,3	
14 avril-30 juin 1995	3 442,2	
		<u>48 815,6</u>
3. <u>Montant estimatif du déficit d'exploitation</u>		<u><u>(9 210,6)</u></u>

Annexe VII

A. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR SITE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT^a

	Quartier général de la mission	Région nord	Région centre	Région est	Région ouest	Total
Berlines lourdes	—	—	—	—	—	—
Berlines moyennes	1	—	—	—	—	1
Berlines légères	—	—	—	—	—	—
Jeeps légères à 4 roues motrices	25	—	14	—	—	39
Jeeps moyennes à 4 roues motrices	15	—	1	—	—	16
Autobus lourds	—	—	—	—	—	—
Autobus de taille moyenne	—	—	—	—	—	—
Autobus légers	46	—	—	—	—	46
Camions lourds pour le transport de marchandises ou de matériel	—	—	—	—	—	—
Camions de taille moyenne	9	—	—	—	—	9
Camions légers	11	—	1	—	—	12
Camions-ambulance	4	—	—	—	—	4
Camions-grues	—	—	—	—	—	1
Camions-citernes (combustible)	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (eau)	—	—	—	—	—	—
Camions-remorques	—	—	—	—	—	—
Camions de récupération	—	—	—	—	—	—
Camions (divers) (pick-up)	—	—	—	—	—	—
Camions excavateurs	—	—	—	—	—	—
Élévateurs à fourche	—	—	—	—	—	—
Véhicules blindés	—	—	—	—	—	—
Total	111	—	16	—	—	127

^a Non compris les 71 véhicules transférés à la MINURSO (61 jeeps légères à 4 roues motrices, 5 jeeps moyennes à 4 roues motrices et 5 camions légers).

B. RÉPARTITION DU MATÉRIEL DE TRANSPORT PAR BUREAU^a

	Bureau du										À l'usage des		
	Représentant spécial du Secrétaire général	Administration	Transmissions	Finances	Personnel	Transports	Sécurité	Service des bâtiments	Programme de réintégration	Achats	Services généraux	observateurs militaires	Total
Berlines lourdes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Berlines moyennes	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Berlines légères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jeeps légères à 4 roues motrices	1	2	1	—	1	—	2	—	2	1	1	26	37
Jeeps moyennes à 4 roues motrices	2	—	—	1	—	3	1	—	—	—	—	5	12
Autobus lourds	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus de taille moyenne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus légers	2	1	4	—	—	11	—	2	4	1	4	8	37
Camions lourds pour le transport de marchandises ou de matériel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions de taille moyenne	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Camions légers	—	—	1	1	1	2	—	1	2	—	1	2	11
Camions-ambulances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Camions-grues	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (combustible)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (eau)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions-remorques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions (divers) (pick-up)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions excavateurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Élévateurs à fourche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Véhicules blindés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	6	3	6	2	2	18	3	3	8	2	6	42	101

^a Vingt-six véhicules au total sont tenus en réserve pour un redéploiement éventuel.

C. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR RÉGION DU MATÉRIEL DE TRANSMISSIONS*

Description	Quantier général de la MONUL	Région Ouest	Région Est	Région Nord	Région Centre	Matériel perdu	Matériel en réserve	Matériel défectueux	Total
<u>Matériel VHF</u>									
Répéteurs	7	—	—	—	—	3	5	5	20
Émetteurs-récepteurs portatifs	185	—	—	—	18	54	69	8	334
Fixe	11	—	—	—	3	2	25	—	41
Mobile	79	—	—	—	—	29	186	1	295
Antenne	71	—	—	—	—	44	104	5	224
Total partiel	353	—	—	—	21	132	389	19	914
<u>Matériel UHF</u>									
Mobile	10	—	—	—	—	9	15	—	34
Fixe	6	—	—	—	—	5	33	—	44
Antenne	14	—	—	—	—	14	110	—	138
Total partiel	30	—	—	—	—	28	158	—	216
<u>Matériel satellite</u>									
INMARSAT A	2	—	—	—	—	—	—	1	3
INMARSAT C	6	—	—	—	—	—	12	1	19
Total partiel	8	—	—	—	—	—	12	2	22
<u>Matériel terrestre de communication par satellite</u>									
Antenne parabolique	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Support compact de matériel de transmissions	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Amplificateur TWT en bande C (150 w)	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Changeur élévateur de fréquence	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Modem à multiplexage temporel	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Changeur abaisseur de fréquence	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Multiplexeur	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Ordinateur portatif Compaq	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Total partiel	12	—	—	—	—	—	—	—	12
<u>Matériel téléphonique</u>									
Téléphone Panasonic	48	—	—	—	—	—	—	—	48
Poste numérique Alcatel	13	—	—	—	—	—	—	—	13

Description	Quartier général de la MONUL	Région Ouest	Région Est	Région Nord	Région Centre	Matériel perdu	Matériel en réserve	Matériel défectueux	Total
Liaison téléphonique rurale	12	—	—	—	—	—	—	—	12
Centre interurbain de départ	12	—	—	—	—	—	—	—	12
Autocommutateur privé	4	—	—	—	—	—	—	—	4
Chiffreur vocal pour communications téléphoniques	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Total partiel	91	—	—	—	—	—	—	—	91
Matériel d'essai									
Analyseur de communications	2	—	—	—	—	—	1	—	3
Mesureur de puissance	2	—	—	—	—	—	3	—	5
Alimentation en courant continu	2	—	—	—	—	—	1	1	4
Multimètre Fluke 77	5	—	—	—	—	—	1	—	6
Appareil multivoltage RF	2	—	—	—	—	—	1	—	3
Appareil de contrôle de la communication de données	1	—	—	—	—	—	1	—	2
Analyseur spectral	3	—	—	—	—	—	2	—	5
Wattmètre	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Total partiel	19	—	—	—	—	—	10	1	30
Total général	513	—	—	—	21	160	569	22	1 285

^a Non compris les matériels transférés à d'autres missions.

D. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR RÉGION DU MATÉRIEL DE BUREAU

Description	Quartier général de la MONUL						Matériel perdu	Matériel en réserve	Matériel défectueux	Total
	Région Ouest	Région Est	Région Nord	Région Centre						
<u>Photocopieuses</u>										
Canon MP-1215	6	—	—	—	—	—	—	1	7	
Canon MP-1500	1	—	—	—	—	—	—	—	1	
Canon PC-7	1	—	—	—	—	—	—	—	1	
Agfa X6	1	—	—	—	—	—	—	—	1	
Minolta EP-2152	9	—	—	—	—	2	8	1	20	
Minolta EP-8802	2	—	—	—	—	—	—	—	2	
Mita DC-3755	2	—	—	—	—	—	—	—	2	
Total partiel	22	—	—	—	—	2	8	2	34	
<u>Télécopieurs</u>										
Fax Xerox — 7033	6	—	—	—	—	—	—	2	8	
Fax Xerox — 7009	1	—	—	—	—	—	—	—	1	
Fax Canon — 410	2	—	—	—	—	—	—	—	2	
Crypto — HC	2	—	—	—	—	—	—	—	2	
Total partiel	11	—	—	—	—	—	—	2	13	
Total général	33	—	—	—	—	2	8	4	47	

E. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR BUREAU DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Description	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général										Bureau du chef du Groupe d'observateurs militaires										Total
	Administration	Transmission	Finances	Personnel	Transports	Sécurité	Service des bâtiments	Programme de réinté-gration	Achats	Services généraux	Informa-tique	Autres bureaux	Réserve	Total	Autres bureaux	Réserve	Total				
Écran	7	6	3	12	4	5	5	3	6	6	8	3	3	3	35	7	113				
Clavier	7	6	3	13	4	4	3	3	6	6	9	7	3	32	12	120					
Unité centrale	7	6	5	13	4	4	3	6	6	9	9	5	3	34	14	124					
Imprimante	9	5	5	11	4	4	3	10	6	9	9	—	3	5	67	147					
Ordinateur portatif	3	1	1	4	1	1	1	6	—	1	1	1	2	10	13	45					
Souris	5	4	2	5	2	3	4	4	1	4	4	4	3	19	—	65					
Unité d'alimentation électrique non interruptible	5	6	2	11	4	3	4	3	4	6	6	11	3	23	6	97					
Unité d'alimentation électrique	3	1	1	1	1	1	1	—	—	—	—	—	1	8	19	38					
Ordinateur central (réseau local)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2					
Cablomètre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1					
Transcodeur coaxial	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	3	4					
Serveur de réseau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4					
Transformateur d'adaptation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3					
Modem	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	8					
Alimentation papier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	17	20					
Total	46	35	22	70	24	28	28	21	42	31	46	38	21	169	170	791					

F. INVENTAIRE ACTUEL ET RÉPARTITION PAR RÉGION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES^a

Description	Quartier général de la MONUL	Région Ouest	Région Est	Région Nord	Région Centre	Matériel perdu	Matériel en réserve	Matériel défectueux	Total
1 kVA	5	—	—	—	—	15	4	—	24
5 kVA	8	—	—	—	—	24	31	2	65
6 kVA	—	—	—	—	—	—	1	1	2
15 kVA	5	—	—	—	—	3	1	3	12
25 kVA	1	—	—	—	—	1	5	—	7
30 kVA	1	—	—	—	—	—	1	—	2
34 kVA	—	—	—	—	—	—	1	—	1
50 kVA	1	—	—	—	—	3	2	—	6
60 kVA	1	—	—	—	—	—	1	—	2
65 kVA	1	—	—	—	—	—	—	—	1
100 kVA	4	—	—	—	—	—	—	—	4
496 kVA	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	27	—	—	—	—	46	47	6	126

^a Deux groupes électrogènes de 496 kVA ont été vendus.

G. MATÉRIEL TRANSFÉRÉ À D'AUTRES MISSIONS, AU SIÈGE (NEW YORK) OU À BRINDISI

	MONUT	FORPRONU ^a	UNAVEM III	MINUAR	MINURSO	Freetown ^b	Siège ^c	Brindisi	Total
<u>Matériel de transmissions</u>									
Répéteur VHF	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Émetteur-récepteur portatif	25	—	—	—	—	2	11	—	38
Station fixe	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Station mobile	12	17	—	—	—	—	—	—	29
Antenne	—	—	—	—	—	2	—	—	2
Rechargeur 220 V	1	—	—	—	—	2	—	—	3
Total partiel	38	17	—	—	—	6	11	—	72
<u>Matériel UHF</u>									
Mobile	5	—	8	—	—	—	—	—	13
Fixe	10	—	1	—	—	—	—	—	11
Antenne	2	—	13	—	—	—	—	—	15
Synchronisateur d'antennes	5	—	1	—	—	—	—	—	6
Dispositif de roulement	5	—	—	—	—	—	—	—	5
Total partiel	27	—	23	—	—	—	—	—	50
<u>Matériel satellite</u>									
INMARSAT C	10	—	—	6	—	—	—	—	16
Total partiel	10	—	—	6	—	—	—	—	16
<u>Matériel d'essai</u>									
Analyseur de communications	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Étui à analyseur de communications	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Wattmètre	7	—	—	—	—	—	—	—	7
Étui à wattmètre	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Total partiel	12	—	—	—	—	—	—	—	12
<u>Matériel informatique</u>									
Unité centrale d'ordinateur de bureau	—	—	—	—	—	—	—	17	17
Ordinateur portatif	—	—	—	—	—	—	—	12	12
Écran	—	—	—	—	—	—	—	26	26
Clavier	—	—	—	—	—	—	—	17	17
Imprimante	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Unité d'alimentation électrique non interruptible	—	—	—	—	—	—	—	42	42
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	119	119

	MONUT	FORPRONU ^a	UNAVEM III	MINUAR	MINURSO	Freetown ^b	Siège ^c	Brindisi	Total
<u>Matériel de transport</u>									
Jeep légère à 4 roues motrices	—	—	—	—	61	—	—	—	61
Jeep moyenne à 4 roues motrices	—	—	—	—	5	—	—	—	5
Camion léger	—	—	—	—	5	—	—	—	5
Total partiel	—	—	—	—	71	—	—	—	71
<u>Photocopieurs</u>									
Agfa X6	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Total partiel	—	—	—	—	—	1	—	—	1
<u>Matériel divers</u>									
Coupe-circuit 10 ampères	12	—	—	—	—	—	—	—	12
Coupe-circuit 24 ampères	12	—	—	—	—	—	—	—	12
Coupe-circuit 30 ampères	12	—	—	—	—	—	—	—	12
Coupe-circuit 5 ampères	12	—	—	—	—	—	—	—	12
Raccords de câble	20	—	—	—	—	—	—	—	20
Câble d'alimentation HF	5	—	—	—	—	—	—	—	5
Support de fixation HF	5	—	—	—	—	—	—	—	5
Télémicrophone	3	—	—	—	—	—	—	—	3
Capteur solaire	10	—	—	—	—	—	—	—	10
Support pour capteur solaire	5	—	—	—	—	—	—	—	5
Chargeur d'accumulateur Schauer	10	—	—	—	—	—	—	—	10
Élément de régulation solaire (12 V — courant continu)	5	—	—	—	—	—	—	—	5
Raccords terminaux sans brasage	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Fer à souder Weller (120 V/60 W)	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Coffret câbles	5	—	—	—	—	—	—	—	5
Accumulateur pour GP-300	3	—	—	—	—	2	—	—	5
Paratonnerre	9	—	—	—	—	—	—	—	9
Ultra Touch UT-100	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Masque (militaire)	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Câble d'alimentation	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Total partiel	132	—	12	—	—	2	—	—	146
Total général	219	17	35	6	71	9	11	119	487

^a Il s'agit de matériel défectueux transféré à la FORPRONU pour réparation.

^b Le matériel transféré à Freetown n'est que prêté.

^c Division de l'administration et de la logistique des missions.

Annexe VIII

AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DEPUIS LA CRÉATION DE LA MISSION JUSQU'AU 30 JUIN 1995

Périodes des mandats	Périodes au titre desquelles des crédits ont été ouverts	Crédits ouverts				Dédution sur les montants mis en recouvrement auprès des États Membres				Référence — Conseil de sécurité	Référence — Assemblée générale
		Montant brut		Montant net		Montant brut		Montant net			
		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net		
1. 22 sept. 1993-21 avril 1994	22 sept. 1993-21 avril 1994	32 797 100	32 225 100	—	—	—	—	Résolution 866 (1993) du 22 sept. 1993	Résolution 48/247 A du 5 avril 1994		
2. 22 avril-22 oct. 1994	22 avril-22 oct. 1994	17 548 300	16 887 800	17 548 300	16 887 800	17 548 300	16 887 800	Résolution 911 (1994) du 21 avril 1994	Résolutions 48/247 A du 23 déc. 1994 et 49/232 du 23 déc. 1994		
3. 23 oct. 1994-13 janv. 1995	23 oct. 1994-13 janv. 1995	4 303 260	4 079 970	2 402 500	2 800 700	2 402 500	2 800 700	Résolution 950 (1994) du 21 oct. 1994	Résolution 49/232 du 23 déc. 1994		
4. 14 janv.-13 avril 1995 ^a	14 janv.-13 avril 1995	4 781 400	4 533 300	—	—	—	—	Résolution 972 (1995) du 13 janv. 1995	Résolution 49/232 du 23 déc. 1994		
5. 14 avril-30 juin 1995 ^a	14 janv.-30 juin 1995	4 090 753	3 878 490	—	—	—	—	Résolution 985 (1995) du 13 avril 1995	Résolution 49/232 du 23 déc. 1994		
Total		63 520 813	61 604 660	19 950 800	19 688 500	19 950 800	19 688 500				

^a Il s'agit seulement d'autorisations d'engagement de dépenses.